

Commission de l'Éducation du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

28 MARS 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 28 MARS 2023 (APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapport d'impact de la Fondation Roi Baudouin (FRB) sur le projet “Rentrée numérique”» (article 78 du règlement)	5
2	Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)	13
2.1	Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Implémentation du cadastre des bonnes pratiques en matière de rythmes scolaires journaliers par un appel à projets dans certaines écoles (suivi)» ..	13
2.2	Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Rémunération des stages effectués dans l'enseignement secondaire supérieur»	14
2.3	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Nécessité de créer un type 9 dans l'enseignement spécialisé pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme».....	17
2.4	Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme de la gouvernance de l'offre d'options dans l'enseignement qualifiant»	18
2.5	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance»	18
2.6	Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Réforme des jurys de l'enseignement secondaire ordinaire (suivi)».....	21
2.7	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «État des lieux de la réforme des jurys».....	21
2.8	Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Création d'un concours officiel d'excellence professionnelle “Premier enseignant de la Fédération Wallonie-Bruxelles”».....	24
2.9	Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Désaffectation des jeunes pour les filières de la construction de l'enseignement qualifiant».	25
2.10	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Manque d'élèves dans les métiers de la construction de l'enseignement qualifiant»	25
2.11	Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Revalorisation du rôle des éducateurs au sein des écoles»	29
2.12	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Accompagnement et évaluation des membres du personnel de l'enseignement obligatoire (suivi)».....	30

2.13	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Projet d'évaluation des enseignantes et enseignants (suivi)»	30
2.14	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Courrier du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental libre catholique».....	35
2.15	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Intégration du bouddhisme dans les cours convictionnels en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	38
2.16	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Impact de la décision du gouvernement fédéral de reconnaître le bouddhisme comme conception philosophique».....	38
2.17	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)»	41
2.18	Question de M. François Desquesnes, intitulée «Réduction des subventions du Centre de référence et d'intervention harcèlement (CRIH) de La Louvière»	42
2.19	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Quelles pistes pour financer le CRIH de La Louvière?».....	42
2.20	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Maladies de jeunesse de l'application du barème 501 dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»	47
2.21	Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Complément de périodes dédiées au tronc commun dans l'enseignement primaire ordinaire»	49
2.22	Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Recherche en pédagogie et en éducation».....	52
2.23	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Plafonnement du coût des voyages scolaires».....	54
2.24	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Suppression des frais facultatifs».....	54
2.25	Question de M. Matthieu Daele, intitulée «Effets de la mise en œuvre de la nécessaire gratuité scolaire en primaire sur la pérennité des activités des centres de rencontres et d'hébergement (CRH)»	54
2.26	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Gratuité scolaire: l'interpellation de parents de milieux populaires»	54

2.27	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Orientation vers les filières STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) (suivi)»	59
2.28	Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Scolarisation des enfants vivant dans des centres d’hébergement»	61
2.29	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Interdiction de la “taxe tartine” (suivi)».....	63
2.30	Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Indice socioéconomique et impact de l’encadrement différencié sur les implantations scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	64
2.31	Question de M. Manu Disabato, intitulée «Phobie scolaire».....	65
2.32	Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Dernier rapport du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) et ses impacts sur l’enseignement en Communauté française»	70

3 Ordre des travaux

73

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14h00.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Rapport d’impact de la Fondation Roi Baudouin (FRB) sur le projet “Rentrée numérique”» (article 78 du règlement)

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Face aux besoins de renforcer l’introduction du numérique à l’école, la Fondation Roi Baudouin (FRB) s’est engagée, aux côtés d’autres opérateurs de la philanthropie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à soutenir le projet «Rentrée numérique» de l’ASBL EducIT. Le modèle «un pour un» prôné, c’est-à-dire un ordinateur par élève, repose sur le choix de recourir à une formule où tous les élèves d’une même classe, année ou école sont équipés du même matériel. Cette orientation est en cours de généralisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. La crise de la Covid-19 et l’enseignement hybride ont contribué à populariser cette pratique devenue, entretemps, une nécessité. Auparavant, on était plus axé, notamment en Région wallonne, sur l’équipement de classes à l’aide de matériel fixe.

La FRB vient de publier un rapport d’impact qui repose sur une enquête d’envergure portant sur 21 écoles pendant trois années. Il agrège des données de plus de 4 000 questionnaires et mesure dans le temps les effets d’un tel projet sur les élèves, les enseignants, les parents et les directions. En 2022-2023, 101 écoles ont bénéficié de cet accompagnement lié à la mise sur pied du modèle «un pour un», assuré par les technopédagogues de l’ASBL ou par des tiers, c’est-à-dire du personnel des réseaux formés en amont par l’équipe d’EducIT. Au total, plus de 7 000 enseignants formés et 25 000 élèves ont pris part au projet.

Quelques chiffres clés ont été listés dans le rapport de la FRB: la mise en œuvre du dispositif s’accompagne d’un bond dans la fréquence d’utilisation du numérique par les élèves, passant de 10 % d’utilisation quotidienne avant le projet à 61 % un an après le démarrage du projet; quatre enseignants sur cinq considèrent qu’il leur permet d’offrir un cours plus riche; la disponibilité d’un ordinateur a permis à un enseignant sur trois de créer des activités de différenciation ou de remédiation. Nous le percevions déjà, mais c’est désormais prouvé: un enseignant sur deux fait plus de rétroactions et d’évaluations formatives; deux tiers des élèves et des enseignants considèrent que le dispositif contribue à la motivation des élèves à apprendre; près de trois élèves sur quatre considèrent que le projet leur permet de travailler plus souvent en groupe; plus de 80 % des élèves, des enseignants, des directions et des parents ont une opinion positive du projet et plus de 90 % considèrent que le modèle «un pour un» est la meilleure manière d’intégrer le numérique à l’école.

Ce rapport confirme l'importance cruciale de l'implication de tout le monde: élèves, direction, référent numérique, parents. Il souligne la nécessité de l'accompagnement des enseignants dans la durée. Toutefois, certains aspects méritent une attention particulière, comme la concentration des élèves durant les apprentissages. Dans cette interpellation, je me contente de résumer ce qui a été repéré. Je détaillerai à l'une ou l'autre reprise, avec des questions qui, chaque fois, sont liées à des points spécifiques. En lisant le rapport, j'ai en effet listé quatre points spécifiques, mais il y en a évidemment beaucoup plus, car le rapport est long. J'irai à l'essentiel et notamment à ses recommandations.

J'aborde le premier point en citant les auteurs du rapport: «L'accompagnement des enseignants la première année est la clé du succès. [...] Il serait bon de suggérer des pistes de moyens à mettre en œuvre pour inciter les enseignants à suivre les séances de coaching gratuites.» L'accompagnement dans le temps est aussi important. «La cellule numérique de l'école dirigée par le référent numérique est la pierre angulaire de la pérennité du projet.» Le rapport relève évidemment aussi la difficulté du statut, comme des titres et fonctions du référent numérique qui a un rôle important. Madame la Ministre, où en êtes-vous dans la définition du profil de cette fonction et dans la reconnaissance des personnes-ressources numériques, à la suite de la résolution déposée par Mme Vandorpe? Quelles pistes peuvent-elles être mises en œuvre pour inciter les enseignants à suivre les formations?

Le deuxième point d'attention est que le rapport relève que les connexions internet ne sont pas adaptées à un usage pédagogique massif. Entretemps, j'ai déposé une énorme interpellation au ministre Willy Borsus sur la connectivité en Région wallonne, mais j'avais envie de connaître votre avis dès aujourd'hui, Madame la Ministre. À ce propos, où en sont les contacts avec les Régions? Des budgets importants vont être déployés, si je suis bien informée. Existe-t-il un planning d'investissements prévu? En disposez-vous? Les Régions travaillent-elles en concertation avec vous?

J'en viens au troisième point: une grande majorité des acteurs plébiscitent le modèle «un pour un» et l'équipement des élèves paraît plus performant que celui des écoles. Le rapport relève aussi qu'il faudrait dégager les directions de la charge administrative complémentaire liée à la gestion des achats et au suivi. Prendrez-vous contact avec les Régions à propos du projet «Écoles numériques» qui prévoit, en revanche, différents modèles d'équipement, mais pas spécifiquement le modèle «un pour un»? C'est même plutôt l'inverse: tableaux interactifs, lot de tablettes passant d'une classe à l'autre, etc. Si cela peut marcher, je pense plutôt à l'enseignement primaire, où l'usage n'est pas le même que dans l'enseignement secondaire. Pour ce dernier, il me semble que la Région wallonne devrait passer à autre chose. Quels sont les contacts que vous avez avec elle à ce sujet?

Quatrièmement, certains enseignants et élèves déclarent que l'équipement individuel en classe, même s'il est très positif, peut être source de déconcentration.

C'est presque le seul élément négatif que j'ai relevé. Je n'ai rien lu dans le rapport concernant la santé visuelle. C'est un point qui me tracasse et dont on ne parle pas souvent. Ne serait-il pas judicieux, compte tenu du développement numérique, de lancer une recherche, peu importe qui la réalise, sur l'incidence de l'usage du numérique à l'école sur la santé et la concentration des élèves?

L'enseignement numérique présente une énorme plus-value, mais il faut l'appréhender sous toutes ses facettes, comme la posture devant un ordinateur, les conséquences des écrans sur la vision, etc. Ne serait-il pas intéressant de suggérer aux universités de faire des études à ce sujet, d'autant plus que des étudiants sont toujours à la recherche de thèmes de mémoire ou de doctorat? Je n'ai encore vu aucune étude universitaire sur le sujet. Il me semble qu'une telle recherche serait très pertinente. Si le rapport, pour la première fois, relève les problèmes de déconcentration, ne serait-il pas judicieux de lancer une recherche sur les impacts en termes de santé et de concentration liés à l'usage du numérique à l'école, ainsi que les bonnes pratiques liées à ces enjeux?

Mme la présidente. – La parole est M. Di Mattia.

M. Michele Di Mattia (PS). – Le rapport de la FRB reprend certaines informations: 63 % des élèves considèrent que l'ordinateur a un impact sur leurs conditions d'apprentissage lors de leur auto-évaluation; 57 % constatent une meilleure prise de notes; 62 % trouvent leur travail mieux organisé; 57 % estiment que les cours mieux donnés et 51 % que la façon de travailler est plus efficace de manière globale. Trois élèves sur quatre pensent que le projet numérique leur permet de travailler plus souvent en groupe. Par ailleurs, 55 % des enseignants considèrent que l'outil numérique a un effet positif sur le climat général d'apprentissage, sur le développement de l'entraide et de la collaboration entre les élèves; 65 %, donc deux enseignants sur trois estiment que le projet leur permet de dépasser certains freins à l'utilisation du numérique.

Il ressort de l'étude que l'accompagnement individuel des enseignants durant la première année est effectivement la clé du succès. Il est également intéressant de noter que les professeurs n'en profitent pas tous de la même manière. Les raisons sont diverses: ils manquent de temps; ils ne sont pas au courant du projet; ils n'en ressentent pas le besoin; les conditions ne sont pas créées pour ce faire. Madame la Ministre, quelles sont les ressources proposées pour inciter les enseignants à profiter des séances de coaching gratuites prodiguées par des technopédagogues? Comptez-vous maintenir l'accompagnement au-delà de la seule année du projet? Le cas échéant, la piste évoquée par la FRB, celle de technopédagogues engagés par les réseaux, vous paraît-elle envisageable?

Par ailleurs, il ressort du rapport que les enseignants de la première cohorte utilisent moins l'outil numérique après trois ans. Il en est de même des enseignants qui n'en ont pas bénéficié. Même si l'accompagnement leur était accessible, ils n'avaient peut-être pas encore les équipements en classe ; ils n'ont sans doute pas

jugé bon de s'y impliquer directement. Une sensibilisation à l'exploitation du numérique est prévue pour tous les enseignants, dès le démarrage du projet. Quels sont les retours sur leur organisation effective? Serait-il possible d'envisager une approche par matière et par discipline?

La cellule numérique dirigée par le référent numérique garantit la pérennité du projet, en tant que première ligne de support et de ressource. Or les rôles dévolus aux référents numériques peuvent varier d'un établissement à l'autre. Aucun statut n'est actuellement déterminé. C'est d'ailleurs pointé dans le rapport. Est-il souhaitable, à terme, de déterminer les titres requis pour endosser une telle fonction? Quelles sont les mesures actuelles et futures, fixées ou à fixer, par rapport à la formation des référents numériques et aux rôles qu'ils jouent dans leur établissement?

Mme la présidente. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, mon groupe et moi-même tenons tout d'abord à saluer les efforts continus que le gouvernement – particulièrement vous-même et le ministre-président – avez déployés, depuis le début de la législature et durant la pandémie afin d'assurer la transition numérique de l'école, notamment en matière d'équipement des élèves et des équipes éducatives. Rome ne s'est pas faite en un jour... La Fédération Wallonie-Bruxelles, qui souffrait d'une forme d'arriération en matière numérique, a accompli d'importantes avancées. Il s'agit d'une belle prouesse dont nous pouvons collectivement nous réjouir. Mon groupe tient également à souligner à cet égard le magnifique travail réalisé par l'ASBL EducIT, à l'origine de ce projet, et l'ensemble des acteurs qui l'ont soutenu. Là encore, c'est une belle réussite collective.

Nous sommes attentifs à toute évaluation de cette stratégie de transition numérique entreprise par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le rapport de la FRB nous livre des informations intéressantes que nous souhaitons croiser avec celles dont dispose le gouvernement. Où en est l'intégration de l'outil informatique et du numérique en général dans les écoles? Disposez-vous d'analyses, ou avez-vous commandé des recherches spécifiques permettant d'en apprécier les effets sur la qualité des apprentissages? Nous demeurons en outre convaincus de l'utilité de l'équipement individuel, pour des raisons d'autonomie, de connexion et de travail à domicile. Où en sommes-nous? Comment a évolué ce dossier ces dernières années?

Enfin, une des clés du succès de cette initiative est la cohérence dans le déploiement des mesures prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles et par les Régions. Cela permettra de déterminer la façon dont les moyens sont utilisés au mieux, avec la meilleure efficacité. Êtes-vous confiante alors que, selon certains retours, la marge d'amélioration serait importante? Pensez-vous que les administrations communiquent et se coordonnent suffisamment? La mise en œuvre de ce type de chantier est complexe et demande un effort important de la part des différents

gouvernements. Pensez-vous que les administrations, sous l'impulsion de ces derniers, agissent suffisamment?

Mme la présidente. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Premièrement, au risque de me montrer dissonant, j'aimerais tempérer les enthousiasmes, en fonction non seulement de ce que j'ai entendu ici, mais aussi de certains commentaires formulés lors de la publication de cette étude. Je rappelle que la FRB a validé, par cette étude, un projet qu'elle a elle-même soutenu dès le départ, «Rentrée numérique». Je n'ai rien contre l'autocongratulation, mais il faut le savoir. C'est un premier élément sur lequel j'attire l'attention.

Deuxièmement, l'enquête porte en fait uniquement sur l'expérience «Rentrée numérique», qui a effectivement été soutenue par l'ASBL EducIT. Par conséquent, elle n'a pas une portée générale sur l'ensemble de la stratégie numérique adoptée par le gouvernement depuis 2019-2020. Cette enquête démontre donc seulement un soutien pour cette expérience précise. Il existe tout de même une différence avec le reste de la stratégie numérique, par exemple lorsqu'on n'a pas affaire à des ordinateurs portables distribués, mais à des *chromebooks*, qui coûtent moins cher.

Dans le cadre de cette expérience, le coût supporté par les familles est donc moins élevé que dans le reste de la Fédération Wallonie-Bruxelles, là où les écoles et les élèves ont été équipés différemment. Ces *chromebooks* fonctionnent uniquement avec une connexion wifi. De ce point de vue, c'est un peu moins performant et cela pose des questions relatives au règlement général sur la protection des données (RGPD). Cependant, c'est un autre débat que je ne développerai pas ici. Autre point important: les écoles impliquées dans cette approche ont aussi bénéficié d'un suivi assez conséquent, tant des enseignants que des élèves équipés. Cela influence évidemment l'évaluation du dispositif par ceux qui en ont bénéficié. C'est aussi une remarque importante à laquelle je tiens.

Troisièmement, EducIT est certes formellement une ASBL, mais elle est structurellement liée à une multinationale américaine spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). Je ne la nomme pas, mais tout le monde la connaît. Cet aspect pose aussi question, car cela rentre dans le cadre d'une stratégie beaucoup plus globale menée par cette multinationale qui est loin de s'appliquer uniquement à la Belgique.

Je repose la question du modèle «un pour un». En effet, ce modèle, qui a certes été étudié, n'a pas été comparé à l'autre modèle, celui de l'équipement des écoles. Le modèle «un pour un» a été simplement retenu, mais il n'a pas été comparé à d'autres. Il a été étudié dans un cadre précis, que j'ai rappelé, et on a analysé la manière dont il a été perçu, mais on n'a pas mis cela en comparaison avec l'équi-

pement des écoles. Je me demande si cette dernière approche n'est pas plus souhaitable. Je ferai des remarques sur la stratégie plus globale adoptée par le gouvernement.

Ce modèle «un pour un», généralisable, avec des ordinateurs portables, coûte aux parents. J'ai eu l'occasion de le dire lors d'un débat qui s'est déroulé en séance plénière il y a déjà un certain temps. Il s'agit, qu'on le veuille ou non, d'un recul, sauf pour les 5 % des parents qui ont bénéficié d'un financement complet. On a ajouté des frais supplémentaires et on s'éloigne donc de la gratuité à l'école. Quand on dit que l'achat n'est pas obligatoire, en fait, la confusion est grande. Demander qu'une classe soit totalement équipée oblige des parents ou des élèves qui ne souhaiteraient pas effectuer un tel achat ou qui ne seraient pas capables de le faire à déboursier une telle somme. Par conséquent, c'est une quasi-obligation de fait et la pression sur les parents est forte.

Cette stratégie, qu'on le veuille ou non, est lente. Pour l'instant, on en est, depuis quatre ans, à environ 20 % des élèves équipés. Cela veut dire qu'il en reste encore 80 % qui ne le sont pas. Ce modèle «un pour un» peut paraître séduisant, mais les élèves ne sont pas égaux devant cette stratégie, car il signifie qu'en général, un certain nombre de travaux sont réalisés à la maison. Or, à la maison, les élèves ne bénéficient pas tous du même encadrement, des mêmes aides et des mêmes conditions de réalisation de leur travail scolaire. Par conséquent, je pose à nouveau la question: ne serait-il pas mieux de bien équiper les écoles, en consacrant les mêmes moyens, voire moins que ceux qu'on consacre actuellement, afin de créer une situation où tous les établissements seraient bien équipés et où les travaux pourraient s'effectuer à l'école? C'est, en tout cas, le modèle que le PTB privilégie *a priori*.

A-t-on vraiment mesuré l'usage qui est fait de ces ordinateurs? L'enquête donne des chiffres, que je ne remets pas en doute, mais je ne peux m'empêcher de me questionner sur la durée d'utilisation en classe des ordinateurs par rapport au temps total passé à l'école. Je l'ignore. Je vous pose la question, Madame la Ministre, mais je suppose que vous ne le savez pas non plus. Ce serait intéressant de l'évaluer. Madame Schyns, je vous remercie aussi pour votre interpellation, ce qui permet d'avancer dans le débat.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le rapport de la FRB démontre, une nouvelle fois, que le déploiement d'équipements numériques dans les écoles ne peut s'envisager sans un accompagnement des équipes ni sans objectifs pédagogiques. J'ai accéléré l'engagement des conseillers technopédagogiques au sein de chaque cellule de soutien et d'accompagnement. En parallèle, avec le ministre Daerden et le ministre-président, nous examinons comment renforcer le soutien informatique aux écoles. Différents scénarios sont envisagés pour mettre en œuvre les propositions actuellement étudiées. Le taux d'écoles qui attribuent des

périodes d'horaires à la mission de délégué-référent numérique est en augmentation, ce qui est une bonne nouvelle. Il est passé de 22 % à 30 % dans l'enseignement fondamental et de 51 % à 64 % dans l'enseignement secondaire.

Le décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des centres PMS, intègre le défi des nouvelles technologies et du numérique dans les orientations de formation. Le décret dispose que le développement des compétences numériques des enseignants soit considéré comme un besoin de formation institutionnel prioritaire.

Par ailleurs, l'enquête CLEF-WB, de 2021 qui visait à objectiver les besoins en matière d'infrastructures scolaires, avait déjà pointé la difficulté pour certaines écoles d'un accès à internet avec un débit suffisant. Pour répondre à cette difficulté, le ministre Daerden intègre désormais, systématiquement, dans les cahiers des charges relatifs aux rénovations de bâtiments scolaires, les travaux nécessaires au câblage électrique et à une connexion internet performante.

Les accords de coopération sont actuellement en discussion avec les Régions, sous l'égide du ministre-président. La Région de Bruxelles-Capitale a déjà investi plusieurs dizaines de millions d'euros dans la connexion des écoles à internet. Elle achève actuellement les travaux de connexion externe des écoles de l'enseignement secondaire installées sur son territoire. La Wallonie a également investi dans la connexion interne des écoles. Le projet wallon des écoles numériques est géré et financé par l'Agence du numérique (AdN). En Fédération Wallonie-Bruxelles, le projet de déploiement numérique mis en place par le programme «Mes outils numériques» suit le modèle «un pour un» pour l'enseignement secondaire. Je poursuis le travail avec la Région de Bruxelles-Capitale pour améliorer la coordination et la complémentarité de nos politiques en matière d'équipement numérique des écoles.

Une étude universitaire sur la place du numérique à l'école est parue l'année dernière. Elle pointe différents impacts liés au développement cognitif et moteur, à l'écologie, à l'éthique ou aux besoins de l'école et appelle à une sobriété numérique. C'est également l'approche du programme «Mes outils numériques» qui prône une utilisation des outils numériques réfléchie, adaptée à chaque moment du parcours scolaire et, surtout, liée à un objectif pédagogique.

Nous maintenons notre ligne directrice: le numérique doit toujours se mettre au service de la pédagogie. Je n'ai connaissance d'aucune étude sur la santé visuelle et rien n'est prévu actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles. La santé visuelle est abordée dans le cadre de la prévention au travail. Il serait en effet intéressant de l'aborder également dans le cadre scolaire. Il serait utile d'en discuter avec la ministre Linard.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, en ce qui concerne la santé visuelle, la santé, la déconcentration, etc., je vais suivre votre conseil et nous allons donc adresser une question à la ministre Linard. Je vous rejoins complètement sur le fait que le numérique doit rester au service de l'apprentissage et du pédagogique, et non l'inverse. En rencontrant les acteurs de terrain et au-delà de la lecture du rapport d'impact de la FRB, nous constatons que les pratiques sont parfois différentes entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Pour ce dernier, le modèle «un pour un» a l'air d'être le meilleur outil.

Je comprends tout à fait les questions de M. Kerckhofs par rapport à l'égalité entre tous, en ce qui concerne la fourniture d'équipements numériques. Cependant, un directeur d'une école à indice socioéconomique faible m'a indiqué que certains parents venaient le trouver après un an pour le remercier parce que le modèle «un pour un» avait permis aux ordinateurs de rentrer dans les familles. Dès lors, plutôt que de le percevoir comme une inégalité, il avait comblé une inégalité et les parents avaient pu progressivement, grâce à leur enfant, acquérir eux-mêmes des compétences numériques et avoir accès à un outil numérique.

Il n'y a donc pas une idée claire sur le meilleur système. En outre, il faut peut-être l'adapter en fonction de l'âge. Ce point n'a sans doute pas assez été abordé dans le rapport d'impact de la FRB. Le gouvernement devrait trancher sur la façon de s'adapter le mieux possible en fonction de l'âge de l'enfant et des outils disponibles. Mais, pour avoir enseigné dans l'enseignement secondaire et pour avoir des filles qui s'y trouvent pour le moment, je pense réellement que le modèle «un pour un» est très positif dans l'enseignement secondaire.

D'autres options sont sans doute à envisager pour l'enseignement primaire. Je ne peux que vous encourager à plus travailler avec la Région wallonne et l'AdN qui suivent la voie qui leur paraît la meilleure, notamment celle d'équiper les écoles primaires, mais pas forcément avec les systèmes les plus adéquats. Pour la connectivité, la Région de Bruxelles-Capitale a fait un gros effort. En revanche, la Région wallonne est complètement à la traîne.

Elle déploie des équipements en connectivité d'abord pour les écoles qui sont les moins bien équipées. Cela n'est pas bête en soi. Cela part d'une intention louable. Sauf que ce qui se passe réellement est que les écoles qui sont déjà loin dans le développement numérique grâce à des investissements sur fonds propres vont se retrouver à n'être équipées par la Région wallonne qu'en 2027 au plus tôt, alors que celles qui n'ont quasi encore rien fait et ne disposent peut-être pas de la bonne personne-ressource ou des enseignants qui souhaitent vraiment développer le numérique dans l'enseignement primaire vont se retrouver avec une bonne connectivité et ne pas l'utiliser totalement. Cela ne vous concerne donc qu'en partie. J'interpellerai évidemment le ministre Borsus sur ce qui vient de nous être rapporté concrètement.

Nous avons l'impression que le travail se fait un peu à l'envers en Wallonie. Je ne sais pas si, en tant que ministre de l'Éducation, vous avez reçu de tels échos venant des écoles. De notre côté, ce sont des pouvoirs organisateurs qui nous ont fait part de cette difficulté. J'ai trouvé important de vous en parler au sein de notre commission parce que, si les accords de coopération sont en négociation, il faudra peut-être mettre la question de la connectivité sur le tapis.

Enfin, par rapport aux nouvelles discussions que vous avez avec le ministre Daerden et le ministre-président pour l'équipement, je reviendrai vers vous, puisque j'imagine qu'il va y avoir des ajustements par rapport à ce qui a été fait lors de la crise de la Covid-19.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

2 Questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation (article 82 du règlement)

2.1 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «*Implémentation du cadastre des bonnes pratiques en matière de rythmes scolaires journaliers par un appel à projets dans certaines écoles (suivi)*»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – L'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence préconise l'instauration dans la journée scolaire d'un temps parascolaire pendant lequel des activités culturelles, artistiques, citoyennes ou sportives sont organisées par des acteurs extérieurs. En outre, le Groupe du vendredi, un groupe de réflexion soutenu par la Fondation Roi Baudouin (FRB), a proposé d'ouvrir dans chaque ville des «écoles à six jours», qui offriraient à la fois un enseignement et des activités sportives, culturelles ou d'autres loisirs, en coordination ou non avec des associations locales.

Lors de la séance plénière du 8 septembre dernier, en réponse à ma question d'actualité sur les rythmes scolaires journaliers, vous avez annoncé, Madame la Ministre, la création d'un cadastre des bonnes pratiques en matière de rythmes journaliers, ainsi que son implémentation dans les écoles, par le biais d'un appel à projets, pour la rentrée de 2024. Pour mon groupe, il est indispensable de lancer une réflexion sur une réforme des rythmes scolaires journaliers durant la présente législature, d'où l'importance de cet appel à projets.

Je rebondis sur l'actualité et sur les déclarations du psychopédagogue Bruno Humbeeck, qui préconise de réaménager les rythmes scolaires sans pour autant les allonger. Selon lui, dans un contexte de lutte contre les inégalités, il convient de démocratiser l'accès au sport et à la culture et de veiller au bien-être de l'enfant en captant l'attention des élèves au meilleur moment de la journée. Nous estimons donc qu'il est important de débattre des rythmes scolaires journaliers et de nous orienter vers une réforme.

Nous sommes bien conscients qu'une éventuelle réforme ne se fera pas du jour au lendemain et devra se faire en concertation avec le secteur parascolaire afin d'éviter des problèmes d'organisation, comme nous en connaissons aujourd'hui avec les rythmes scolaires annuels. De plus, il faudra veiller à neutraliser les effets pervers d'une telle réforme.

Les modalités de l'appel à projets sont-elles déjà définies? Si oui, quelles sont-elles? Quand l'appel à projets sera-t-il lancé?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Nous construisons actuellement avec la FRB un projet qui soit le plus adapté et le plus praticable possible pour les équipes éducatives. Le travail se poursuit à partir des propositions se fondant sur l'étude d'impact réalisée par la FRB. Ces échanges ont certes pris un peu de retard par rapport au calendrier souhaité, mais, comme je vous l'ai précisé, ce retard n'est pas préjudiciable au bon déroulement de l'appel à projets annoncé.

Je rappelle que notre objectif vise surtout à observer en situation réelle les conditions de faisabilité d'une réforme des rythmes scolaires journaliers lors de la prochaine législature. J'ai toujours fait savoir que nous procéderions de la sorte. En effet, la réforme des rythmes scolaires annuels a déjà nécessité beaucoup de consultations avant son implémentation. Ce sera le cas également pour les rythmes journaliers. Soyons-en conscients: nous devons travailler avec de nombreux autres acteurs sur le sujet. Toutes les conditions doivent être réunies.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Pour notre groupe, il faut avancer dans ce dossier. Nous devons nous nourrir des bonnes pratiques déjà en vigueur chez nous. Nous pouvons également nous inspirer des expériences menées à l'étranger. L'Allemagne, notamment, a d'ores et déjà amorcé une dynamique de ce type. Madame la Ministre, vous annoncez une réforme pour la prochaine législature. Je comprends qu'un certain délai est nécessaire. Il est important de bien baliser les étapes. Dans ce domaine comme dans d'autres – je pense à la pénurie d'enseignants ou au décrochage scolaire –, la recherche en éducation est essentielle. Enfin, nous devons mobiliser des moyens pour obtenir un résultat optimal, en partenariat avec les secteurs du sport et parascolaire.

2.2 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Rémunération des stages effectués dans l'enseignement secondaire supérieur»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Je souhaite préalablement préciser que j'ai déjà interpellé la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Glatigny, sur le sujet. Nous avons jugé utile de faire de même en commission de l'Éducation.

Madame la Ministre, à la suite d'une plainte déposée par le Forum européen de la jeunesse avec l'appui du Forum des jeunes et dénonçant l'existence dans notre pays de stages non rémunérés en dehors du cadre scolaire, le Comité européen des

droits sociaux (CEDS) a jugé que le fait d'offrir des stages non rémunérés en dehors du cadre scolaire viole la Charte sociale européenne.

Faisant suite à cette décision, le ministre fédéral de l'Emploi, compétent pour la législation relative au droit du travail, a réagi en annonçant que «les stages non rémunérés sont une forme de concurrence déloyale, d'abus des jeunes travailleurs et une manière de renforcer les inégalités sur notre marché du travail. Avec l'aide de mes collègues des entités fédérées, je mets tout en œuvre pour y remédier.» Nous partageons ce constat. Dans le cadre de la présente interpellation, je souhaiterais savoir où en est la concertation avec les entités fédérées et donc avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le domaine de vos compétences. J'ai formulé la même demande à Mme Glatigny

Pour notre groupe, il est impératif d'encadrer les stages, d'inciter à davantage de stages rémunérés et d'instaurer un cadre autour des stages de plus de trois mois. Notons que nos voisins français ont déterminé une gratification minimale pour les stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois consécutifs au cours de la même année scolaire ou universitaire.

Madame la Ministre, quelles nouvelles initiatives vos services étudient-ils pour développer davantage le réseautage au sein de l'enseignement secondaire? Nous connaissons la situation de l'enseignement supérieur où il est parfois difficile de trouver une place de stage. Cela pourrait être également le cas dans l'enseignement secondaire et plus particulièrement dans l'enseignement en alternance où il nous revient qu'il n'est pas toujours aisé de décrocher un stage. Des contacts ont-ils déjà eu lieu avec le niveau fédéral sur la rémunération des stages? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous dresser un état des lieux de ces contacts?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, il existe trois types de stages organisés dans l'enseignement secondaire: le stage de type 1 ou stage d'observation et d'initiation, le stage de type 2 ou stage de pratique accompagnée et le stage de type 3 ou stage de pratique en responsabilité. Seuls ces derniers permettent aux élèves de réaliser certaines des tâches de manière autonome, mais toujours sous la supervision du milieu professionnel. Les stages doivent impérativement faire l'objet d'une convention tripartite reprenant les droits et devoirs de chacune des parties, à savoir l'école, le jeune et l'entreprise. Cette convention précise entre autres que le jeune doit être encadré sur le lieu de stage par un tuteur.

Les stages de type 2 et 3 font partie intégrante de la formation des élèves. La participation d'un élève à une activité de production a dès lors toujours un objectif pédagogique et ne vise jamais un surcroît de production pour l'entreprise accueillante. De plus, les durées de stages diffèrent selon les types et l'arrêté du 15 mai 2014 fixant les modalités d'organisation des stages dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4 n'autorise pas plus de cinq semaines de stages consécutives en cinquième et

sixième années et sept semaines consécutives en septième année. Par conséquent, les stages organisés dans l'enseignement secondaire n'ont jamais en réalité une durée supérieure à trois mois.

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer les efforts demandés à une entreprise qui accueille un stagiaire de l'enseignement secondaire parce que recevoir un jeune pour le former dans de bonnes conditions requiert aussi du temps, de la patience et beaucoup de pédagogie. Cet investissement est un pari sur l'avenir et se traduit rarement par un gain financier à court terme pour l'entreprise.

À l'heure actuelle, il n'est déjà pas toujours aisé pour les écoles de trouver des lieux de stage adéquats pour leurs élèves. On peut dès lors craindre que le fait d'imposer aux entreprises de rémunérer les élèves stagiaires rende leur recherche de lieux de stage encore plus ardue. Les discussions en cours avec le niveau fédéral au sujet de la potentielle rémunération des stages concernent exclusivement la filière du brevet d'infirmier et infirmière hospitaliers, organisée dans le quatrième degré de notre enseignement secondaire. Un statut spécifique pour les stagiaires élèves et étudiants en soins de santé, tous niveaux de formation confondus, est encore au stade de la réflexion, les discussions ayant lieu dans le cadre du groupe de travail interfédéral «Professions de santé».

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, j'en apprendrais davantage que lorsque j'avais interpellé Mme Glatigny au sujet des contacts avec le niveau fédéral. Je vous en remercie, même si cela n'entre pas dans vos compétences directes.

En ce qui concerne la rémunération, l'idée était d'abord d'identifier la réglementation à suivre, au regard de la législation. J'entends bien que, dans l'enseignement secondaire, la durée de stage limitée à cinq semaines fait que les conditions d'une rémunération ne sont pas remplies. J'aimerais ajouter que le stage doit être une forme de culture que nous devons développer dans notre enseignement, à tous les niveaux. Si la question de la rémunération se pose, il faut aussi se demander comment on encadre, comment on incite, comment on accompagne et comment on évalue un jeune pour qu'il puisse en tirer des bénéfices.

La culture du stage doit être assimilée dès l'enseignement secondaire. J'applaudis celles et ceux qui, d'initiative, font des stages d'observation ou qui ont la possibilité dans les écoles de faire ces différents types de stages. J'espère qu'il sera possible de poursuivre cela dans l'enseignement supérieur. Nous savons que faire de l'immersion est important pour toucher au métier, pouvoir s'orienter un jour et faire un choix dans son avenir professionnel.

Il me paraît intéressant que la Fédération Wallonie-Bruxelles, au-delà de la question de la rémunération, puisse continuer à développer la culture du stage. Je serai attentif aux différents contacts que vous aurez pris au niveau fédéral pour avancer sur ce chemin.

2.3 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Nécessité de créer un type 9 dans l'enseignement spécialisé pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé est organisé en types, en degrés de maturité – pour l'enseignement fondamental –, en formes et phases – pour l'enseignement secondaire – et, enfin, en fonction des besoins de l'élève. Les huit types sont le retard mental léger, le retard mental modéré ou sévère, les troubles du comportement, les déficiences physiques, les maladies ou convalescences, les déficiences visuelles, les déficiences auditives et les troubles de l'apprentissage. En Communauté flamande, il existe un neuvième type pour les élèves qui présentent un trouble du spectre de l'autisme.

À la suite de plusieurs rencontres de terrain au sein d'écoles d'enseignement spécialisé, aux niveaux tant fondamental que secondaire, plusieurs directions m'ont fait part de leur regret qu'un type 9 n'existe pas en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il correspond pourtant à un réel besoin. Les enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme sont «casés» parfois en type 1, parfois en type 2 et parfois en type 3. Or, selon les professionnels de terrain, il ne faudrait pas mettre ensemble un élève de type 3 «caractériel» et un élève de type 3 «autiste», puisque ceux-ci n'ont pas du tout les mêmes besoins.

Si certaines écoles ont développé la méthode TEACCH (*Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped Children*, traitement et éducation des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés) et scolarisent ces enfants en type 3 au sein de classes inclusives, elles estiment toutefois qu'il faudrait créer un type 9 pour les enfants souffrant d'autisme. Enfin, les directions reçoivent de plus en plus de demandes pour des élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme et doivent même refuser certaines inscriptions par manque de place. Bien qu'elles ne sachent pas expliquer la raison de l'augmentation des demandes pour ce type de besoins, cette dernière est bien réelle.

Madame la Ministre, cette problématique vous a-t-elle déjà été rapportée? Quelles sont les différentes solutions possibles pour scolariser les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme dans l'enseignement spécialisé? Pour quelles raisons n'existe-t-il pas de type 9 en Fédération Wallonie-Bruxelles? Sa création est-elle envisageable?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la Communauté flamande a effectivement créé un type 9 dans l'enseignement spécialisé. Sachez toutefois qu'il est réservé aux élèves atteints de trouble du spectre autistique, mais ne présentant pas de déficience intellectuelle. Une telle organisation ne correspond aucunement à notre objectif de construction d'une école plus inclusive et c'est pour cette raison que la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé

de mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'autisme, quel que soit le type d'enseignement. Cette pédagogie adaptée – comme les autres pédagogies – est soumise à un cahier des charges spécifique repris en détail dans les circulaires de rentrée de l'enseignement spécialisé. Les écoles organisant une pédagogie adaptée peuvent notamment aménager les rythmes journaliers et hebdomadaires des élèves en fonction des cas particuliers. Il est également possible d'ouvrir des classes et implantations à visée inclusive pour des élèves relevant de l'enseignement spécialisé de type 2 ou de type 3 porteurs d'autisme.

Concernant les formations, tant l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) que les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) proposent des modules spécifiquement liés à l'autisme afin de permettre aux équipes éducatives d'appréhender cette thématique et de mettre notamment en œuvre la méthode TEACCH. Je ne sais pas si vous avez déjà eu l'occasion de le constater sur le terrain, mais de plus en plus d'enseignants sont formés à cette méthode. D'ailleurs, très concrètement, l'organisation des classes que fréquentent des enfants avec autisme en témoigne. Enfin, pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme scolarisés dans l'enseignement ordinaire, un protocole d'aménagement raisonnable peut être élaboré et l'école peut, dans ce cadre, bénéficier du soutien du pôle territorial.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, vous avez confirmé ce que je constate sur le terrain: nous essayons en effet de former les enseignants à la TEACCH et de constituer des classes inclusives adaptées aux élèves autistes de types 2 et 3, parfois même de type 1. Les responsables d'école des enseignements fondamental et secondaire que j'ai rencontrés dans l'arrondissement de Verviers se débrouillent, mais rencontrent malgré tout des problèmes. En plus de l'augmentation des demandes à laquelle ils font face, placer des autistes dans le type 3 à côté d'élèves «caractériels» dans une même classe pose réellement problème. Ils appellent donc vraiment la création de ce type 9 de leurs vœux. Je reviendrai vers vous pour vous adresser leurs demandes une fois qu'ils me les auront expliquées en profondeur.

2.4 Question de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Réforme de la gouvernance de l'offre d'options dans l'enseignement qualifiant»

2.5 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – L'avis n° 3 du Groupe central prévoit le renforcement du pilotage de l'enseignement qualifiant. Il est effectivement nécessaire

d'améliorer l'adéquation entre l'offre d'enseignement et les compétences demandées sur le marché du travail, de réviser les processus décisionnels et d'introduire un processus de fermeture d'options afin d'optimiser l'offre d'options en fonction de la situation géographique et de la fréquentation. À ce propos, l'ordre du jour de la séance du gouvernement de ce jeudi 16 mars prévoyait notamment l'adoption, en deuxième lecture, d'un avant-projet de décret relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous présenter les grandes lignes de cet avant-projet? La règle «10/10» a-t-elle finalement été retenue? Dans le cas contraire, selon quel modèle la rationalisation de l'offre d'options s'opérera-t-elle? Combien d'options devront-elles être fermées? Quelles mesures sont-elles prévues par rapport à l'incidence de cette réforme sur l'emploi des enseignants concernés? Qu'en est-il des normes d'ouverture de nouvelles options en vue d'améliorer la prise en compte des besoins socioéconomiques et de favoriser l'accès aux orientations porteuses d'emploi, en ce compris les métiers en pénurie? Quel sera le rôle des instances bassins enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE) dans ce cadre?

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Ce 16 mars, le gouvernement a examiné en deuxième lecture un avant-projet de décret relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant, ce qui signifie que les négociations officielles avec les pouvoirs organisateurs, les syndicats et peut-être les associations de parents ont bien eu lieu. Une fois que le texte sera adopté, il sera envoyé au Conseil d'État.

Madame la Ministre, comment les concertations évoquées se sont-elles déroulées? Quels avis les participants ont-ils remis? Avez-vous répondu à l'ensemble de leurs remarques? Avez-vous pu présenter un texte consensuel au gouvernement? Ce dernier s'est-il accordé sur l'avant-projet de décret? Le cas échéant, quelles sont les principales dispositions de ce texte quant à la gouvernance et à l'offre d'options de base groupées? A-t-il déjà été envoyé au Conseil d'État? Quand pensez-vous recevoir son avis? Enfin, quand pourra-t-il être examiné par le Parlement?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le gouvernement s'est effectivement accordé, en deuxième lecture, sur un avant-projet de décret relatif à la gouvernance de l'offre d'options de base groupées dans l'enseignement secondaire qualifiant de plein exercice et en alternance. Le Conseil d'État nous a annoncé son avis pour le 20 avril au plus tard; la troisième lecture du gouvernement et le dépôt au Parlement auront lieu dans la foulée.

Les concertations se sont déroulées dans un climat serein et constructif, tant avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) qu'avec les organisations syndicales. En outre, elles ont été l'occasion

d'identifier et d'apporter encore quelques améliorations au dispositif qui en simplifieront l'implémentation. Les organisations représentatives des parents d'élèves ont également bien accueilli le texte. Par ailleurs, Madame Cortisse, l'application d'une règle de type «10/10» a été abandonnée depuis longtemps dans le cadre des travaux préparatoires.

Le dispositif s'organise en deux volets qui s'articulent l'un avec l'autre. Le premier concerne la révision des processus décisionnels relatifs à l'ouverture d'options: la prise en considération des analyses des IBEFE et la réforme de la composition des chambres «Enseignement» et de leurs missions dans les procédures d'offre d'options, associées à l'offre d'outils d'aide à la décision et à la procédure d'appel d'offres, doivent permettre une meilleure compréhension du paysage propre à chaque bassin, tant en termes d'offre qu'en termes de besoins socioéconomiques. Le second volet concerne la fermeture contrainte d'options, c'est-à-dire la fermeture automatique des options touchant un nombre trop faible d'élèves selon une norme plus exigeante qui tiendra tout de même compte de la densité de population. Ainsi, il y aura une distinction entre les zones rurales, semi-rurales et urbaines. En outre, les métiers correspondant à la fois aux thématiques communes et aux fonctions critiques quantitatives en tension structurelle seront immunisés. Les projections relatives à la fermeture d'options doivent être actualisées en fonction des populations scolaires à la date du 15 janvier 2023, qui ne sont pas encore certifiées. Il est donc préférable de ne pas citer de chiffres aujourd'hui.

Le dispositif envisagé n'a pas d'incidence globale sur le système, mais des effets à plus petite échelle ne sont pas totalement exclus pour certains enseignants dont l'option serait fermée. Connaissant également les conséquences de l'allongement du tronc commun, le gouvernement a décidé de créer une cellule de reconversion pour les enseignants concernés. L'objectif de cette cellule sera d'identifier un maximum de pistes de reconversion au sein de l'enseignement en procédant, le cas échéant, aux adaptations légales nécessaires pour faciliter les transitions. La création de cette cellule, qui correspond à une demande des organisations syndicales pour ce dossier et pour l'ensemble du Pacte pour un enseignement d'excellence, est en bonne voie et devrait se concrétiser dans les prochaines semaines.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Nous reviendrons sur le fond des mesures lorsque nous débattrons de ce texte au sein de notre Assemblée. Du reste, je suis heureuse d'entendre que la cellule de reconversion va bien voir le jour. Elle sera essentielle dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, de l'allongement du tronc commun et de la généralisation de l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand. Cette cellule est donc attendue avec impatience par le monde de l'enseignement. Cela le rassurera de savoir qu'elle est en gestation et qu'elle élabore déjà des solutions pour lui.

Concernant la gouvernance de l'offre d'options, je me réjouis d'apprendre que les travaux se sont déroulés sereinement. Je suis impatiente d'en savoir plus lorsque le projet de décret sera soumis au Parlement.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – La discussion de fond aura effectivement lieu lorsque le texte parviendra au Parlement. D'après votre présentation des deux volets, Madame la Ministre, il semblerait que ceux-ci reproduisent en grande partie un système préexistant en l'améliorant quelque peu, notamment en ce qui concerne la rationalisation de l'offre d'enseignement. C'est un élément qui peut faire peur, mais j'imagine que des balises ont été posées pour rassurer le secteur.

La cellule de reconversion, en particulier, est un élément indispensable pour ce dossier et pour l'ensemble des dossiers liés au Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce sera d'autant plus vrai lorsque le chantier de l'enseignement qualifiant arrivera à son terme, car l'articulation de l'enseignement qualifiant et de l'enseignement professionnel sera profondément modifiée. À l'heure actuelle, certaines options de l'enseignement qualifiant ne mènent pas réellement à un métier; ce sera un aspect important à aborder. Je me doute d'ailleurs que le travail effectué ici est aussi destiné à préparer le plus gros chantier.

2.6 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Réforme des jurys de l'enseignement secondaire ordinaire (suivi)»

2.7 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «État des lieux de la réforme des jurys»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Les jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été créés afin d'offrir une alternative aux élèves ne trouvant pas leur place dans un parcours scolaire classique et à ceux qui l'ont interrompu et sont en décrochage scolaire. Le décret du 27 octobre 2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire précise, en son article 6, que deux cycles d'examens sont organisés: le premier entre août et janvier et le second entre février et juillet.

Les postulants peuvent présenter un examen autant de fois qu'ils le souhaitent en vue de l'obtention d'un titre, chaque examen réussi leur restant acquis. Au cours des séances d'informations obligatoires, organisées pour le premier cycle au mois de juin, les candidats sont informés que, durant les sessions d'examens organisées dans les écoles, ils doivent être disponibles durant tout le cycle auquel ils sont inscrits.

À propos de l'avenir des jurys, Madame la Ministre, vous aviez annoncé le 24 mai dernier devant notre commission qu'une réforme du décret du 27 octobre 2016 était envisagée au cours de cette année 2023. Cette réforme doit porter sur les principes de dispense, sur les conditions de réussite pour tous les titres ou attestations délivrés ainsi que sur les cycles d'épreuves. En outre, vous avez garanti qu'une concertation aurait lieu avec les acteurs de terrain avant la présentation de l'avant-projet de décret au gouvernement.

Dans le Nord du pays, la plupart des examens du jury se déroulent en ligne. Il y est possible de repasser un examen jusqu'à trois fois au cours d'une même année civile et, pour chaque matière, l'étudiant peut choisir entre plusieurs dates pour passer son examen. Les résultats sont, de plus, obtenus en moins de quinze jours après la fin des épreuves. Un système de crédits permet également d'établir un choix parmi plusieurs cours et options susceptibles de valider le diplôme.

Pour mon groupe, cette réforme doit avancer. En effet, la plupart des jeunes en décrochage scolaire qui n'ont pas obtenu leur diplôme de l'enseignement secondaire ne souhaitent pas retourner à l'école. Nous devons les aider à redonner du sens à leur scolarité et à retrouver le goût de l'apprentissage. Parfois, l'alternative positive pour obtenir un diplôme est de passer par un jury. Voilà pourquoi nous pensons à cette réforme, qui peut s'inspirer des examens en ligne ou d'autres exemples.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur ces travaux? L'avant-projet de décret modifiant le décret du 27 octobre 2016 sera-t-il présenté prochainement au gouvernement et ensuite au Parlement? La rencontre avec les acteurs de terrain a-t-elle eu lieu? Quelles en sont les conclusions? La réforme visant la modernisation de l'organisation du jury central s'inspirera-t-elle d'autres systèmes, comme ceux en vigueur en Flandre ou ailleurs? Enfin, quel est le délai d'attente approximatif entre la passation des épreuves et la transmission des résultats aux postulants?

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, comme l'a précisé M. Vossaert, vous avez annoncé il y a quelques mois que le décret du 27 octobre 2016 serait complètement revu en 2023, mais aucun calendrier n'a encore été précisé. La demande d'enseignement à domicile est en augmentation pour plusieurs raisons, notamment la crise de la Covid-19 qui a amené des pratiques nouvelles, ou l'augmentation de troubles tels que les phobies scolaires.

La réforme des jurys est urgente, en regard du nombre de dysfonctionnements, parmi lesquels les délais importants de réponses aux élèves, les difficultés, largement mentionnées, à consulter les copies d'examens ou encore les problèmes de synchronisation des calendriers rappelés par M. Vossaert. En effet, les délais entre les résultats et les examens ne permettent pas aux élèves de s'inscrire dans l'enseignement supérieur en temps voulu, car la dernière session pour le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) a lieu généralement en octobre et les

résultats ne sont disponibles qu'en janvier. Les élèves doivent alors attendre la rentrée de septembre suivant pour commencer des études, ce qui représente une perte de presque un an.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les travaux en cours? La révision du décret est-elle toujours prévue en 2023, comme annoncé? Par ailleurs, la rencontre prévue avec les acteurs de terrain, dont les écoles de jurys et les professionnels de l'enseignement à domicile, a-t-elle été programmée ou a-t-elle déjà eu lieu? Dans l'affirmative, quels échos en avez-vous eus?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Messieurs les Députés, le contrat d'administration prévoit que le décret du 27 octobre 2016 soit complètement revu en 2023. Pour y parvenir, mes services finalisent un travail d'analyse approfondie de manière à réformer les jurys pour en faire un outil d'insertion sociale. À terme, la réforme doit mettre les candidats au centre de toutes les décisions prises par la Direction des jurys de l'enseignement secondaire. Ses objectifs sont multiples: améliorer l'expérience des candidats tout au long de leur parcours et augmenter les taux de réussite aux épreuves tout en diminuant les taux d'absences aux examens; établir un contrôle de qualité des épreuves; améliorer le bien-être de l'équipe des jurys qui a dû, lors de la crise sanitaire, relever de nombreux défis.

Je souhaite réduire le délai de publication des résultats des examens à trente jours. Force est d'admettre que ce délai atteint parfois trois mois, étant donné les difficultés pour la Direction des jurys à recruter des évaluateurs non permanents. Si le système flamand ne pourra pas être transposé totalement dans la réforme qui nous occupe, certaines de ses procédures, notamment celle relative à la numérisation, sont très intéressantes. Cependant, d'emblée, je dois préciser que ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints que si un ensemble de conditions sont satisfaites simultanément, à savoir le lancement d'un site internet propre au jury, la création d'une plateforme interactive et la numérisation des procédures. Le recours à d'autres services du gouvernement, notamment au Service général de l'inspection (SGI), compétent pour contrôler la qualité des épreuves, serait également nécessaire.

J'espère présenter un avant-projet de décret à la rentrée prochaine, pour une entrée en vigueur des jurys réformés au second semestre de 2024. Enfin, une rencontre avec les représentants des écoles privées sera organisée lorsque je disposerai d'un projet complet.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Il faut en effet baliser cette réforme correctement et moderniser l'usage des jurys. Madame la Ministre, j'entends que vous vous inspirez des épreuves en ligne que j'ai soulignées dans ma question. Nous devons faire en sorte que le recours aux jurys soit une alternative pour les élèves en décrochage scolaire, pour qu'ils retrouvent le sens de l'apprentissage et obtiennent leur diplôme par ce biais. Cela fait partie des éléments positifs de cette réforme.

Je vous remercie et reviendrai vers vous lorsque le projet de décret sera examiné par notre Parlement.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je suis ravi de ces objectifs ambitieux. Madame la Ministre, vous dites vouloir organiser une rencontre avec les personnes concernées avant la rentrée prochaine. Il faudrait toutefois selon moi laisser plus de temps aux acteurs de l’enseignement pour nourrir leur réflexion.

2.8 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Création d’un concours officiel d’excellence professionnelle “Premier enseignant de la Fédération Wallonie-Bruxelles”»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, à l’heure actuelle, environ 30 % des enseignants de première carrière quittent l’enseignement dans les cinq ans et il est de plus en plus difficile de recruter des professeurs, surtout pour l’apprentissage des langues, des mathématiques et des sciences. Ce constat nous amène à la triste conclusion que le métier d’enseignant est actuellement dévalorisé. Il est dès lors primordial de rendre ce beau métier de nouveau attractif, en lui rendant toute sa fierté.

Pour notre groupe, un des moyens pour y parvenir serait d’organiser un concours d’excellence professionnelle du «meilleur enseignant de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Des initiatives de ce genre existent déjà dans le monde, comme le *Global Teacher Prize* décerné par la Fondation Varkey, qui est un prix donné à un enseignant ayant apporté une contribution exceptionnelle à la profession.

Nous organisons déjà, à l’échelon fédéral, des concours officiels d’excellence professionnelle pour certaines professions. La création – sous quelque forme que ce soit – d’un concours destiné à mettre en exergue la profession d’enseignant est-elle envisagée?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – L’organisation d’un concours officiel d’excellence professionnelle visant à récompenser le meilleur enseignant de la Fédération Wallonie-Bruxelles n’est pas à l’ordre du jour des travaux du gouvernement. De plus, à titre personnel, je n’y suis pas favorable.

Les enseignantes et enseignants accomplissent, pour la majorité d’entre eux, des tâches dépassant les exigences institutionnelles. Nous essayons, à travers le Pacte pour un enseignement d’excellence, de renforcer le travail collaboratif et d’établir des logiques systémiques qui invitent tout le monde à tirer dans le même sens en fonction d’objectifs et de valeurs communs.

Je ne pense pas que c’est en mettant en concurrence les enseignants les uns avec les autres que l’on parviendra à répondre à ces différents défis. Comme vous le savez, parmi les différentes mesures prises pour lutter contre la pénurie, une campagne de valorisation du métier d’enseignant est en cours d’élaboration. Dans un domaine tel que l’enseignement, je préfère de loin ce genre d’action collective à la valorisation de mérites individuels, ce qui n’empêche jamais de mettre en lumière

des bonnes pratiques enseignantes ou les effets bénéfiques qu'un enseignant a apportés à la carrière des uns et des autres.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Il ne s'agirait pas d'une espèce de compétition entre les uns et les autres. Nous réfléchissons – en vous y associant, car nous débattons souvent de cette question – à la façon de promouvoir le métier d'enseignant: il peut s'agir de bonnes pratiques ou d'un beau projet porté par une école ou un enseignant, au-delà de la seule manière d'enseigner. Cette approche existe déjà dans l'enseignement qualifiant, comme l'illustre il y a quelques jours le colloque consacré à la valorisation de cette filière.

L'idée d'un ambassadeur qui viendrait dans les écoles pour faire la promotion de ce métier est également intéressante. Nous allons en tout cas y réfléchir.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Vous savez que le prix Reine Paola est remis chaque année, sur la base d'un appel à projets, pour récompenser les enseignants qui ont excellé dans leur profession. Je l'ai moi-même remis lors de la pandémie: son objectif était de féliciter des enseignants qui avaient été particulièrement innovants pendant cette période particulière.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Ce prix n'est peut-être pas assez connu du grand public et des médias: la Fédération pourrait d'autant plus le soutenir.

2.9 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Désaffection des jeunes pour les filières de la construction de l'enseignement qualifiant»

2.10 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Manque d'élèves dans les métiers de la construction de l'enseignement qualifiant»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, mars 2023 est le «Mois du qualifiant» en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif de cette campagne de promotion consiste à mettre à l'honneur les formations techniques et professionnelles dispensées dans les établissements d'enseignement secondaire implantés sur le territoire de notre Communauté. L'organisation de ce «Mois du qualifiant» vise à mieux faire connaître les écoles qui dispensent ces formations, afin de mieux orienter les élèves qui souhaiteraient opter pour ce type d'études ou, *a minima*, d'informer les jeunes et leurs parents sur les différentes options. En effet, il est primordial d'informer les jeunes sur la filière du qualifiant.

Cependant, malgré l'organisation d'initiatives de promotion comme le «Mois du qualifiant», nous remarquons que la filière de la construction de notre enseignement qualifiant a enregistré un recul de 16 % d'élèves inscrits entre 2016 et 2020. Ce constat est alarmant au regard de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment. En effet, Actiris recensait 7 000 postes vacants dans ce secteur

en 2021. Par ailleurs, l'Union européenne vise la neutralité carbone de son parc immobilier d'ici à 2050, ce qui représente une opportunité importante de création d'emplois dans la construction.

Pour notre groupe, il est donc urgent de rendre attractives les options liées à la filière de la construction. Pour y arriver, nous estimons qu'il faut également attacher une importance particulière à la manière dont ces métiers sont enseignés, en revoyant par exemple les programmes de cours. En outre, nous devons renforcer les périodes de stage afin de mettre les élèves en lien avec les entreprises le plus tôt possible. Enfin, il est également primordial d'accompagner les jeunes qui sortent de ces filières dans leur transition vers l'emploi. En effet, la formation est bonne, mais la transition vers l'engagement fait défaut.

DéFI a organisé un colloque sur la question, auquel étaient conviés des représentants du secteur de la construction, qui ont mis en évidence les problèmes liés à l'organisation de stages. Cependant, il convient en premier lieu de concevoir que ces formations, qui ne sont pas dévalorisantes, mènent vers de beaux métiers, dont celui de chef d'entreprise. Ces formations débouchent sur un emploi et peuvent susciter des vocations.

Un plan d'action concerté avec les Régions est-il à l'étude par vos services? En effet, les acteurs de terrain, non seulement du secteur de la construction, mais également d'organisations patronales, du milieu associatif, des pouvoirs organisateurs et des partenaires sociaux, demandent la réalisation d'un véritable plan d'action pour rendre la filière du qualifiant plus attractive.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la fréquentation de la filière qualifiante de notre enseignement, et plus particulièrement des métiers de la construction, ne cesse de diminuer. Selon les derniers chiffres, cette filière aurait enregistré une baisse de 16 % du nombre d'élèves inscrits entre 2016 et 2020, et ce, alors que le secteur cherche désespérément de la main-d'œuvre. L'ensemble des métiers de la construction est considéré en pénurie et, en dix ans, la filière a perdu 30 % de ses élèves, d'après certaines sources.

À cette pénurie s'ajoute un autre problème: le taux de déperdition. Ainsi, 60 % des élèves ne finissent pas leur cycle ou choisissent de se réorienter lorsqu'ils obtiennent leur diplôme. Certains secteurs, voire sous-secteurs, sont plus désertés que d'autres. Le gros œuvre et le parachèvement enregistrent respectivement chacun une perte de 27 % et 36 % d'élèves. Pourtant, se former dans ces métiers offre à l'élève la garantie de trouver un emploi ainsi qu'un salaire. Madame la Ministre, les derniers chiffres disponibles proviennent du «*Cadastre de l'enseignement qualifiant*» pour 2021. Disposez-vous des chiffres actuels? Par ailleurs, dans ce contexte de désamour persistant vis-à-vis des métiers de la construction, quels ajustements envisagez-vous pour soutenir et promouvoir cette filière?

En 2019, vous avez annoncé vouloir renforcer la politique de modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant. On voit d'ailleurs aujourd'hui de nouvelles techniques dans le secteur, comme les drones et les exosquelettes. Ces nouvelles technologies ont parfois allégé le travail sur les chantiers et il ne s'agit plus aujourd'hui de métiers aussi manuels qu'il y a dix ans, malgré des préjugés persistants.

Madame la Ministre, avez-vous remarqué une évolution dans la manière dont ces métiers sont perçus depuis ces avancées technologiques constatées ces dernières années? Avez-vous développé une communication autour de ces aspects innovants qui pourraient susciter l'attrait des élèves? L'équipement de ces filières a-t-il également fait l'objet d'une actualisation, voire d'une modernisation? Enfin, quelle place est aujourd'hui réservée aux périodes de stage, outil nécessaire pour stimuler et accompagner les élèves? Est-ce suffisant selon vous?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Tout d'abord, l'actualisation du «*Cadastre de l'enseignement qualifiant*» sera bientôt mise en ligne. Les analyses complémentaires réalisées par l'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies (OQMT) sur la période 2018-2022 montrent une diminution de 10 % de la fréquentation des options du secteur de la construction. Cette diminution de fréquentation varie selon les sous-secteurs. Le traitement réalisé sur la base des données de population certifiées met en avant une baisse de 11 % et 12 % pour les secteurs de l'équipement et du gros œuvre, tandis que l'on constate une inversion de tendance et une reprise de la fréquentation pour le sous-secteur du parachèvement.

À propos des partenariats entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le secteur, une convention-cadre a été conclue en 2011 et réactualisée en 2016. Son objectif global est de favoriser une meilleure synergie entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le secteur en matière d'enseignement, de formation et d'insertion professionnelle. Les objectifs plus précis repris dans la convention spécifique sont l'information, la promotion et l'orientation vers les métiers de la construction, la formation des élèves, l'insertion professionnelle et la formation continue des enseignants et des formateurs, tout en luttant pour l'égalité des chances et contre le *dumping* social. Deux projets prioritaires sont issus de cette convention. Il s'agit de la campagne dans les écoles «Je construis mon avenir» et de l'appel à projets «Enseignement construction».

Par ailleurs, l'enseignement s'attèle, depuis plusieurs années maintenant, à actualiser ses référentiels pour se rapprocher des réalités des métiers et permettre à ses élèves une insertion réussie sur le marché du travail.

En parallèle, le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) revoit actuellement, en collaboration avec Constructiv et les partenaires sociaux, différentes grappes métiers du secteur de la construction. L'objectif est de compléter les grappes existantes et de réviser les profils afin d'y intégrer notamment

les aspects environnementaux essentiels d'économie circulaire, d'usage du numérique, de rénovation et de performance énergétique.

Enfin, pour le moment, il n'existe pas de plan d'action précis développé avec les Régions pour attirer davantage de jeunes vers les options de la construction. Les Centres de technologie avancée (CTA) sont toutefois importants pour promouvoir celle-ci. Depuis leur création, la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec le soutien financier du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER), a investi 47 millions d'euros dans ces centres pour acquérir des équipements de pointe. Concernant les CTA du secteur de la construction, cet investissement s'élève à 12,5 millions d'euros. Il s'agit tout de même d'investissements conséquents qui contribuent à donner aux élèves une image plus moderne et technologiquement avancée des métiers du secteur de la construction, ce qui est crucial pour attirer les jeunes.

De plus, grâce aux accords de coopération conclus avec les Régions, les élèves ont aussi accès aux équipements mis à disposition dans les centres régionaux de formation professionnelle. La Fédération Wallonie-Bruxelles est donc loin d'être inactive pour sensibiliser les élèves aux métiers en pénurie, en ce compris ceux du secteur de la construction, mais elle le fait évidemment dans les limites de ses compétences. En effet, l'enseignement n'a pas pour vocation première de promouvoir des métiers ou des secteurs. C'est d'abord le secteur concerné lui-même qui doit œuvrer en première ligne pour améliorer son image et essayer de se rendre attractif pour les jeunes.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, dans votre conclusion, je retiens que le rôle de l'école n'est pas de promouvoir des métiers ou des secteurs. Je pense que l'école permet d'élargir le champ des possibles et toutes les options imaginables. C'est pourquoi j'évoquais la question de l'information. J'ai bien noté les moyens financiers que vous consacrez à ce sujet et vous n'êtes évidemment pas la seule responsable, puisqu'il faut le concours des Régions et des secteurs eux-mêmes.

Des rencontres que nous avons organisées est surgie cette idée d'établir un vrai plan d'action qui comprenne des initiatives qui peuvent déjà exister dans de nombreuses écoles. Il s'agit des journées métiers. Ces moments permettent aux représentants des métiers de la construction de rencontrer les élèves. Le débat n'est pas neuf. Comme dans d'autres pays européens, il s'agit de valoriser l'enseignement qualifiant et le secteur de la construction, et de continuer à leur ouvrir les écoles. Ensuite, il faudra travailler avec les Régions et les secteurs pour passer de l'information vers la formation et, finalement, vers le métier.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, vos informations étaient convaincantes. Je ne doute pas que vous soyez active sur le sujet et que le gouvernement essaie de répondre à ces défis.

Personnellement, je trouve cependant votre conclusion moins convaincante. Le secteur a certes une part de responsabilité, mais, étant donné l'importance des enjeux notamment liés à la transition écologique et climatique, cela dépasse les simples besoins du secteur et nous touche tous directement. Ces pénuries et ces besoins doivent être une priorité pour tous, et il faut éviter de se renvoyer la balle.

2.11 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Revalorisation du rôle des éducateurs au sein des écoles»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Nous avons appris par la presse les résultats d'une étude du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) traitant de l'impact de l'absentéisme des professeurs de l'enseignement secondaire sur les élèves. Basée sur les chiffres relevés pendant la semaine du 23 au 27 janvier 2023, cette étude pointe les éléments suivants. D'une part, il manque 700 enseignants dans les écoles secondaires pour remplacer les absents et, d'autre part, huit élèves sur dix ont passé du temps à l'étude ou chez eux. Ces chiffres inquiétants sont le résultat d'un sondage auquel deux tiers des écoles secondaires du réseau libre catholique subventionné ont participé. Cela représente près de 300 établissements et quelque 230 000 élèves. Malgré l'adoption récente du décret du 1^{er} décembre 2022 instituant un dispositif expérimental créant un pool local de remplacement pour l'année scolaire 2022-2023 et contenant des mesures diverses en vue de lutter contre la pénurie d'enseignants, le contexte actuel d'absentéisme chez les enseignants engendre de graves conséquences pour les élèves de l'enseignement secondaire.

Pour notre groupe, il est donc primordial de renforcer le rôle pédagogique des éducateurs, complémentaire à celui des enseignants dans pareil cas. En effet, améliorer leur formation et diversifier leurs compétences afin qu'ils puissent seconder plus efficacement les enseignants nous semble important et prioritaire. À cet égard, le Pacte pour un enseignement d'excellence envisage très peu de dispositions portant sur la formation et le rôle des éducateurs dans les écoles. Nous estimons que leur rôle doit être revalorisé. En effet, les éducateurs permettent de créer des liens entre les familles, les élèves et les enseignants. Ils constituent en outre un levier supplémentaire pour lutter contre le décrochage et proposer des alternatives qui dépassent les seuls apprentissages de base. Ils peuvent aussi repérer certains problèmes, comme le harcèlement.

Madame la Ministre, eu égard à la hausse du taux d'absentéisme des enseignants dans l'enseignement secondaire, des mesures supplémentaires sont-elles à l'étude pour renforcer le rôle pédagogique des éducateurs? Envisagez-vous une réforme de la formation des éducateurs en concertation avec la ministre Glatigny?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le profil de la fonction d'éducateur dans l'enseignement secondaire a été établi par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 juillet 2019 fixant le profil de la fonction d'éducateur dans l'enseignement de plein exercice et en alternance. «Placé sous l'autorité

du Directeur/Directrice, la tâche de l'éducateur consiste à accompagner et encadrer les élèves qui leur sont confiés. Cette tâche comprend des éléments socio-éducatifs et administratifs». L'arrêté prévoit en outre que l'éducateur «encadre des séquences d'études au cours desquelles les élèves utilisent les documents pédagogiques qui auront été fournis à l'éducateur par les enseignants».

À la lecture de ce texte réglementaire, la dimension strictement pédagogique relève bien des compétences professionnelles des enseignants. Sans préjuger des intentions de Mme Glatigny, il me semble qu'une réforme de la formation des éducateurs n'est pas envisagée à ce jour. Enfin, outre les mesures supplémentaires de lutte contre la pénurie des enseignants portées par le décret du 1^{er} décembre 2022 que j'ai déjà évoqué aujourd'hui, mon cabinet travaille conjointement avec les services de l'administration à la création d'une campagne de valorisation et de promotion du métier d'enseignant, ainsi qu'à un renforcement du partenariat entre l'Administration générale de l'enseignement (AGE) et les services régionaux chargés de l'emploi.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, j'ai pris note de ces différentes balises et de la réforme qui est en cours. Je reviendrai vers vous pour parler du rôle des éducateurs et des autres points.

2.12 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Accompagnement et évaluation des membres du personnel de l'enseignement obligatoire (suivi)»

2.13 Question de M. Calvin Soiresse Njall, intitulée «Projet d'évaluation des enseignantes et enseignants (suivi)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, au début du mois de février, la CGSP-Enseignement et le SLFP-Enseignement ont menacé de se retirer du Comité de concertation du Pacte pour un enseignement d'excellence en réaction à l'avant-projet de décret relatif au soutien, au développement des compétences professionnelles et à l'évaluation des personnels de l'enseignement. Le secrétaire général de la CSC a indiqué, quant à lui, que ce syndicat ne prendrait aucune décision avant que ses délégués ne recueillent les points de vue des affiliés.

En réponse à l'interpellation et aux questions adressées le 28 février dernier, vous avez redonné votre position. Vous avez indiqué: «Le jeudi 2 mars 2023, je présenterai au gouvernement l'ensemble des remarques formulées par les acteurs institutionnels et mes propositions de réponse. Le processus de négociation n'est donc pas finalisé, puisque mon cabinet a indiqué aux participants qu'un deuxième tour de discussions serait effectué durant la deuxième quinzaine du mois de mars.»

Après avoir rencontré le président du PS, les syndicats, qui ont menacé de quitter le Comité de concertation, ont également rencontré, le 9 mars, le président

du MR. Selon la presse, ce dernier leur aurait donné des gages de souplesse. Le 14 mars, vous vous êtes exprimée sur la chaîne LN24 en commentant, entre autres, les tensions entre le gouvernement et les syndicats.

Pouvez-vous faire le point sur la situation? Avez-vous présenté au gouvernement, comme vous l'aviez annoncé, vos propositions de réponse aux remarques des syndicats? Les autres ministres vous suivent-ils sur le sujet? Quelles garanties supplémentaires avez-vous proposées pour que les droits des travailleurs soient respectés? Le deuxième tour des discussions au Comité de concertation a-t-il eu lieu? Dans l'affirmative, les syndicats qui menaçaient de boycott étaient-ils présents et quelles ont été leurs réactions à chaud? La CGSP-Enseignement avait indiqué, dans la presse, qu'elle consulterait sa base pour rendre son verdict au plus tard le 24 mars et qu'elle emboîterait le pas aux deux autres centrales en cas de vote négatif. C'est désormais chose faite. Quelles conséquences le retrait des trois syndicats aura-t-il sur la poursuite des réformes du Pacte?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – L'évaluation des enseignantes et enseignants continue de susciter la mobilisation des syndicats, mais aussi de nombreux professeurs. Il est important d'arriver à une solution dans l'intérêt des élèves, des professeurs, mais aussi de notre enseignement. Le 28 février dernier, Madame la Ministre, vous nous avez indiqué avoir «directement apporté pas moins de quinze améliorations au dispositif afin de répondre aux interpellations des syndicats» et avoir gardé la main tendue vers ceux-ci. Le 9 mars dernier, vous avez fait parvenir une nouvelle version de l'avant-projet de décret aux syndicats. Ils se sont exprimés dans la presse. Joseph Thonon, président communautaire de la CGSP-Enseignement, a affirmé que «des propositions ont été faites qui vont dans le sens des demandes des syndicats, mais la structure du projet, elle, ne change pas.» Selon lui, les changements ne sont que des modifications «à la marge, sans modifier l'esprit». La CSC a, quant à elle, fait la proposition de séparer les deux volets du projet: le dispositif de développement des compétences professionnelles et l'évaluation. Le blocage était encore persistant au moment de l'introduction de nos questions.

Madame la Ministre, quelles modifications avez-vous apportées à l'avant-projet de décret que vous avez soumis le 9 mars aux syndicats? En quoi ces modifications permettaient-elles d'apaiser certaines craintes des professeurs? Que pensez-vous de la proposition de la CSC de séparer les deux volets du projet? L'avez-vous examinée ou discutée? Vous avez rencontré les syndicats le 14 mars sans arriver à un accord. Une nouvelle réunion a été annoncée avec les syndicats alors que ces derniers soumettaient la version du texte du 9 mars à l'avis de leurs affiliés. Cette réunion a-t-elle eu lieu? Si oui, quels en ont été les résultats?

Enfin, des inquiétudes se font également jour sur la question de la formation des personnes du pouvoir organisateur (PO) qui seront amenées à sanctionner les professeurs. Comment assurez-vous que leurs compétences au niveau pédagogique

permettent de donner une légitimité à leur décision? Enfin, pourriez-vous faire le point sur l'évolution du rôle de l'inspection? Il s'agit d'un point important, dans la mesure où certains professeurs et syndicats estiment que l'opinion publique et les médias méconnaissent leurs réalités. Les inspections des professeurs ont-elles fortement diminué ces dernières années, comme l'indiquent les médias? Si oui, quelles en sont les raisons? Quelle place auront les inspections après l'adoption du nouveau projet?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Monsieur le Député, les principales modifications au dispositif de soutien et de développement des compétences professionnelles et d'évaluation des personnels de l'enseignement que j'ai déposées sur la table des négociations ont effectivement fait l'objet de discussions avec mes partenaires du gouvernement. Toutefois, comme j'ai eu l'occasion de le préciser, il s'agit de propositions soumises à la concertation, avant l'examen de l'avant-projet de décret en deuxième lecture.

Ces propositions visant à faire évoluer le texte et à renforcer davantage encore les droits des travailleurs portent essentiellement sur la clarification de la différence entre les procédures disciplinaires et le nouveau mécanisme sur l'expertise des PO et leur formation, sur les conséquences des mentions prononcées dans le cadre de l'évaluation, mais aussi sur le statut de l'avis qui sera remis par les chambres de recours, à la suite du prononcé desdites mentions.

La demande de la CSC de distinguer les deux volets du projet n'a pas été intégrée dans les propositions que je viens d'évoquer, mais la question de l'entrée en vigueur a été discutée, notamment sous l'angle de mesures transitoires en lien avec la formation des directions et des PO. En effet, l'avant-projet de décret prévoit bien que la mise en place de l'ensemble des dispositifs de développement et des compétences professionnelles est conditionnée au fait que les directions et les PO aient eu la possibilité de suivre des formations spécifiques, ce qui ne va pas se faire en un mois. Cela signifie bien que, dans les faits, la mise en œuvre des mécanismes se fera de manière progressive. Par ailleurs, Monsieur Soiresse Njall, les deux volets sont clairement distincts dans le texte. Je ne m'exprimerai pas plus avant à ce stade, n'ayant pas encore eu l'occasion de discuter avec le gouvernement de la proposition de la CSC.

En ce qui concerne le rôle de l'inspection, il convient de préciser que, parmi les différentes missions fixées par le décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection, les missions d'évaluation ne concernent pas les membres du personnel. Elles recouvrent une évaluation de dispositifs mis en place ou de politiques menées. Elles se déroulent donc au niveau du système et non au niveau des individus. Le même décret prévoit des missions d'évaluation de l'aptitude pédagogique d'un membre du personnel, organisées à la demande du PO du membre du personnel, comme le dispose d'ailleurs le décret du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de

l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du Service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques. Ce sont donc les employeurs qui introduisent cette demande d'évaluation des aptitudes pédagogiques et ce n'est pas systématique. Dans le cadre du mécanisme de développement des compétences professionnelles et de l'évaluation, l'inspection aura un rôle à tenir. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Par ailleurs, la chambre de recours pour les mentions prises dans le cadre de l'évaluation peut faire appel au Service général de l'inspection. Son représentant occupe alors une position d'expert qui éclaire les membres de la chambre sur les aspects techniques relatifs aux dimensions pédagogiques propres aux matières enseignées.

Les négociations avec les syndicats se poursuivent. Une nouvelle version de l'avant-projet de décret leur a été envoyée, la semaine passée, ainsi qu'aux fédérations de PO et à Wallonie-Bruxelles enseignement (WBE). Il leur sera demandé de prendre position demain, lors d'une ultime réunion de négociation.

Madame la Députée, la CGSP-Enseignement a donc communiqué la décision de ses membres de se retirer du Comité de concertation du Pacte. J'en prends acte avec regret. La participation des organisations syndicales aux travaux de cette instance constitue, en effet, un levier puissant pour améliorer la qualité des notes d'orientation et des projets de textes législatifs en amont même de leur présentation en première lecture au gouvernement. Il sera tenu compte des points d'intérêt des représentants des membres du personnel.

Dans les prochaines semaines, je réunirai le Comité de concertation du Pacte pour faire le point avec tous les autres acteurs sur les suites à réserver à cette situation, au regard des grands enjeux qui continuent à traverser notre système éducatif et les dossiers en cours ou à concrétiser dans le courant de l'année prochaine.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, pour le moment, nous sommes dans un entonnoir. Il faut que les choses se décantent et que nous puissions en sortir. Personnellement – je suis certaine que le groupe Les Engagés partage mon point de vue, je considère que la position modérée et constructive de la CSC est une piste intéressante. En effet, cette solution permet d'avoir un texte voté de manière complète, à la fois sur le volet relatif à l'accompagnement des enseignants et sur le volet de l'évaluation, à partir du moment où un décalage dans le temps, d'un ou deux ans – cela reste à discuter – est prévu entre le moment où l'accompagnement commence et où les directeurs et les PO sont formés, et le moment où les dispositifs d'évaluation entrent en vigueur.

Cette position est constructive, modérée, intéressante et j'ai du mal à comprendre pourquoi les autres syndicats bloquent. Je sais pourtant que certaines demandes

des syndicats ont déjà été discutées au gouvernement et seraient en grande partie acceptées. Je vous avoue que cela devient compliqué pour nous qui ne participons pas aux débats et en avons seulement quelques échos, de comprendre la position des uns et des autres. Finalement, je trouverai triste pour les enseignants eux-mêmes et pour l'image du monde enseignant que l'on en reste à des postures de force, comme on a pu le constater dans d'autres dossiers, non pas de la part des syndicats, mais de celle de certains présidents de partis.

Le monde de l'enseignement mérite mieux que ces postures; il mérite un consensus. Je ne doute pas que vous faites le maximum pour y arriver et que vous y travaillez depuis longtemps. Il est donc intéressant de relever que des syndicats enseignants ont une position constructive et cherchent des solutions, car ils savent que le Pacte est un tout et qu'il y a une feuille de route à suivre. Nous pouvons évidemment trouver des aménagements et des pistes de solution, comme celles d'instaurer un délai, mais, dans l'absolu, l'accompagnement des enseignants est un mécanisme important dans le processus du Pacte.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir fait le point sur la distinction entre les inspections et le dispositif instauré. Il faut ramener les gens à la réalité: quand l'employeur en fait la demande, il peut y avoir des inspections. Le dispositif ne signifie pas que les enseignants ne sont pas contrôlés, mais il a d'abord pour objectif de les aider. Il est donc axé sur le développement des compétences professionnelles.

Il est toutefois certain que l'évaluation des enseignants pose problème. Je tiens à rappeler que les syndicats sont des corps intermédiaires utiles à la société. Nous avons d'ailleurs rencontré l'intersyndicale et, à cette occasion, la CSC a fait sa proposition, à laquelle les autres syndicats ne sont pas restés fermés. Dans cette perspective, il est important de maintenir le dialogue. Trois syndicats ont déjà quitté la table. Si un quatrième le fait aussi, cela ne serait pas bon pour la mise en œuvre du Pacte dans son ensemble. Le Pacte est le fruit d'un équilibre, non seulement sur le fond, mais aussi entre les différents acteurs du monde de l'éducation. Dès lors, ces derniers seront-ils invités aux concertations sur les autres dossiers, puisqu'ils ont quitté les négociations sur le Pacte?

Nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre le dialogue et la concertation, et que cela doit se faire sous votre responsabilité. Nous devons tous et toutes œuvrer à ce que ces opérateurs essentiels reviennent à la table des négociations, car ils représentent celles et ceux qui constituent le socle de notre enseignement, ainsi que l'avenir de nos enfants et de nos enseignants. Nous vous soutiendrons dans cette concertation.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je tiens à préciser que je n'ai jamais rompu le dialogue. D'ailleurs, le mécanisme de concertation légal continuera évidemment à s'appliquer: après la première lecture, il y aura toujours une concertation officielle à laquelle l'ensemble des syndicats seront invités. Ceux qui,

aujourd'hui, ont claqué la porte du Comité de concertation ont été consultés avant la première lecture, lors d'une concertation supplémentaire et officielle. Évidemment, tous sont les bienvenus et je ne romprai jamais le dialogue, mais je ne vais pas non plus obliger les syndicats à siéger.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Néanmoins, nous pensons qu'il faut continuer. Nous ne disons pas que vous avez rompu le dialogue, mais nous pensons que, même si certains ont quitté la table, il faut continuer à maintenir le dialogue. C'est pour cette raison que j'ai posé la question de savoir si, sur les autres dossiers, ces opérateurs continueront à être invités. Quand quelqu'un quitte la table des négociations, une main tendue est un signe positif. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre mon intervention.

2.14 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Courrier du Collège des directeurs de l'enseignement fondamental libre catholique»

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme la plupart des parlementaires, j'ai reçu en copie le courrier que le Collège des directeurs de l'enseignement fondamental libre catholique vous a adressé le 13 mars dernier. Ce n'est d'ailleurs pas le premier. Ce courrier vous invite à une rencontre le 23 mai prochain, de même que M. Frédéric Delcor, secrétaire général du ministère et coprésident du Pacte pour un enseignement d'excellence, et M. Quentin David, directeur général du Service général de pilotage des écoles et des centres PMS.

Une fois de plus, sans remettre en cause le Pacte pour un enseignement d'excellence, les directions expriment leurs inquiétudes quant à ses potentielles conséquences. Elles vous demandent de changer de paradigme et de leur faire confiance pour mettre fin à la bureaucratie de la pédagogie. Alors que les contrats d'objectifs ont été imaginés, adoptés et mis en œuvre pour laisser un espace d'autonomie responsable aux acteurs de l'école, certains semblent avoir été dévoyés en une obligation bureaucratique de justifier le moindre acte pédagogique. Cela s'ajoute au plan individuel d'apprentissage (PIA) et, bientôt, au dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE), aux aménagements raisonnables, aux missions d'enquête, aux audits, aux appels à projets...

Comme vous n'avez pas fourni de réponse complète lors de la dernière question à ce sujet, permettez-moi d'y revenir. De quand date la dernière réunion avec les fédérations d'associations de directeurs de l'enseignement fondamental, tous réseaux confondus? Quels en étaient les sujets? Quel suivi avez-vous assuré vis-à-vis des points abordés lors de cette réunion? Vous a-t-il été ouvertement demandé de vous asseoir aux côtés des pouvoirs organisateurs, des syndicats et des associations de parents au sein du comité de concertation? Les directions vous ont-elles dit ouvertement qu'elles ne se sentaient pas représentées par les fédérations de pouvoirs organisateurs? Dans leur courrier, les directions évoquent aussi les

négociations intersectorielles. Auparavant, les syndicats étaient les seuls consultés dans ce cadre, puis les pouvoirs organisateurs y ont été intégrés. N'est-il pas temps d'intégrer également les fédérations d'associations de directeurs dans ces négociations?

Hormis le Groupe interréseaux des directions de l'enseignement fondamental (GIRDEF) et son équivalent de l'enseignement secondaire, dans lesquels les directions ne se retrouvent pas tout à fait, notamment parce que certains préfèrent leur indépendance confessionnelle, comment allez-vous travailler avec celles et ceux qui dirigent quotidiennement les écoles au cours des 18 derniers mois de votre mandat? Quelles sont les pistes pour accélérer la mise en place des aides administratives et la revalorisation de leurs barèmes? Le gouvernement a déjà signifié son refus d'entamer la discussion sur le barème 401 pour les futurs enseignants. Existe-t-il d'autres pistes pour les directions?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La dernière rencontre entre mon cabinet et les fédérations d'associations de directions de l'enseignement fondamental a eu lieu le 20 janvier 2023. Elle a spécifiquement porté sur les perspectives d'amélioration élaborées par les services de l'administration en ce qui concerne l'organisation, la passation et la correction des épreuves externes certificatives relatives au certificat d'études de base (CEB). Une nouvelle réunion de suivi à ce sujet est programmée le 14 avril prochain.

Dans l'intervalle, je les ai personnellement rencontrées hier afin d'échanger sur un panel de sujets plus large, en particulier les réformes qui doivent entrer en vigueur dès l'année scolaire prochaine dans le cadre de la poursuite de l'implémentation du tronc commun et de l'approche évolutive. Je les ai également déjà vues à deux reprises depuis le début de l'année scolaire. Bien entendu, certaines directions m'ont fait part de leur frustration de ne pas être suffisamment informées d'un certain nombre de dossiers par leur fédération de pouvoirs organisateurs. Toutefois, la modification du modèle de concertation réglementaire n'est pas prévue dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

Je suis consciente que ces réformes modifient l'organisation des écoles et la pratique des métiers de l'enseignement, en particulier dans l'enseignement fondamental. Ce sont des changements profonds et conséquents. Je comprends donc la fatigue des différents acteurs de l'enseignement. Lors de mes rencontres avec les directions de l'enseignement fondamental, je leur ai répété que les modifications concernant leur niveau d'enseignement seront bientôt terminées et que l'implémentation du tronc commun se finalise progressivement. Je persiste à vouloir maintenir un dialogue régulier avec les fédérations d'associations de directions et à le renforcer sur certains points, mais sans revenir sur les équilibres institutionnels avec les autres acteurs. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'aide spécifique aux directions de l'enseignement fondamental sont toujours en cours.

Dans tous les cas, 7,8 millions d'euros supplémentaires seront bien affectés à ces moyens dès la rentrée scolaire prochaine.

S'il n'existe pas d'accord au sein du gouvernement pour avancer sur la création du barème avant la fin de cette législature, cela ne signifie pas que les discussions ne peuvent pas se poursuivre dans les mois qui viennent, pour préparer toutes les hypothèses. Je plaide pour que nous continuions à travailler en ce sens afin de faire mûrir le dossier, sachant que la première cohorte de diplômés ne sortira qu'en 2026 au plus tôt. Néanmoins, il est évidemment nécessaire de préparer le travail en amont à ce sujet.

Enfin, j'ai prévu de répondre positivement à l'invitation des directions de l'enseignement libre confessionnel, mais celles-ci ont fixé leur assemblée générale au 23 mai 2023, qui sera un jour de réunion de la commission de l'Éducation. Nous tentons donc de trouver une autre date.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, je prends bonne note de la rencontre du 20 janvier sur les épreuves externes et de la réunion de suivi qui se tiendra prochainement. Les directions doivent donc se sentir écoutées, du moins pour ce dossier en particulier. Je note aussi que vous les avez rencontrées hier pour aborder des thématiques plus larges.

Pour ma part, lorsque je discute avec les directions, j'ai l'impression que la concertation existe, mais qu'elle est insuffisante. C'est un manque quantitatif, mais aussi un manque de circulation de l'information et de moments d'échange libre avec l'administration et avec votre cabinet. Connaissant votre emploi du temps chargé, peut-être votre présence n'est-elle pas forcément requise. Il doit bien y avoir dans votre cabinet une personne affectée à la concertation avec les directions, qu'il s'agisse de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire. Cette personne pourrait instituer des réunions plus régulières, toutes les six semaines, par exemple. Cela permettrait d'éviter les incompréhensions, tout en autorisant de petits ajustements à partir du moment où les trois parties en présence sont informées. Cela éviterait des tensions comme celle qui grandit actuellement en raison des changements que les directions doivent supporter. Je suggérerais donc d'imprimer une plus grande régularité à la concertation en affectant une personne de contact au sein de votre cabinet. Les directions ont besoin de savoir que votre cabinet et l'administration sont là pour les aider.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Sans vouloir me dédouaner, je rappelle que, grâce à la réunion d'hier, nous avons réinstauré le dialogue continu avec l'administration. Des réunions thématiques sont également organisées avec mon cabinet et je rencontre moi-même les directions aussi régulièrement que je rencontre les organisations syndicales, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les associations de parents lors des réunions bilatérales. Ce ne sont donc pas les

canaux d'information qui manquent, surtout à propos des thématiques pour lesquelles les directions réclament des renforcements. Nous avons fait beaucoup de progrès dans ce domaine.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Je ne nie pas les progrès accomplis depuis le début de la législature, mais beaucoup de choses passent par les directions et l'état d'esprit qu'elles entretiennent. C'est au moins aussi important que la résolution des problèmes techniques. Parfois, les directions ont besoin de rencontrer l'administration ou le cabinet ministériel. En l'occurrence, deux mois se sont écoulés entre les rencontres du 20 janvier et du 27 mars. Dès lors, le modèle de concertation pourrait peut-être bénéficier d'un léger raccourcissement des délais ou de la programmation de visioconférences pour des séances de questions-réponses, par exemple.

2.15 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «*Intégration du bouddhisme dans les cours convictionnels en Fédération Wallonie-Bruxelles*»

2.16 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «*Impact de la décision du gouvernement fédéral de reconnaître le bouddhisme comme conception philosophique*»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 17 mars dernier, le gouvernement fédéral a examiné en première lecture un avant-projet de loi contenant des dispositions visant à reconnaître le bouddhisme comme conception philosophique non confessionnelle en Belgique. Un vote à la Chambre des représentants pourrait avoir lieu avant les vacances parlementaires.

Si le bouddhisme était reconnu, il pourrait peut-être être enseigné dans les écoles. Le point fait en tout cas débat. L'article 24 de la Constitution, qui organise l'enseignement en Belgique, indique en effet que «les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu'à la fin de l'obligation scolaire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle». Il n'est toutefois pas encore déterminé si le bouddhisme entre dans la définition de morale non confessionnelle. Le texte du gouvernement fédéral ne donne pas de précisions à ce sujet. Ce sera donc au Conseil d'État d'examiner la question.

Madame la Ministre, gouverner, c'est prévoir. Dès lors, avez-vous pris connaissance de l'avant-projet de loi? Dans ce cadre, devrait-on considérer le bouddhisme comme une religion ou plutôt comme une morale non confessionnelle? Avez-vous demandé à vos services d'évaluer les conséquences de cette potentielle reconnaissance, que ce soit sur les cours de religion et morale, sur les périodes à attribuer aux écoles, sur l'engagement des enseignants qui seraient un jour chargés de dis-

penser ce cours, sur la création d'un futur référentiel et programme et sur l'inspection du cours? Dans l'affirmative, quel délai avez-vous donné à vos services pour remettre un avis et faire une proposition au gouvernement?

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, l'avant-projet de loi relative à la reconnaissance du bouddhisme comme conception philosophique a été approuvé par le Conseil des ministres le 17 mars dernier. Selon les auteurs, près de 180 000 Belges se reconnaissent comme bouddhistes. Une telle reconnaissance permettra d'inscrire le bouddhisme aux côtés des sept autres conceptions philosophiques reconnues en Belgique.

Dès lors, certains souhaitent que le bouddhisme puisse être enseigné dans l'enseignement officiel, à l'instar des cours de religion et de morale non confessionnelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles continuera à organiser, à raison d'une heure obligatoire ou optionnelle, selon le scénario qui sera retenu par le gouvernement.

Dans l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi, la Fédération Wallonie-Bruxelles est directement citée comme acteur dans le cadre de cet objectif. Cependant, il est également précisé qu'une reconnaissance n'entraînerait pas *ipso facto* l'obligation pour les Communautés d'organiser un tel cours.

Madame la Ministre, le bouddhisme a-t-il sa place dans l'offre actuelle de cours philosophiques? Si oui, quelles démarches concrètes votre administration entreprend-elle pour atteindre cet objectif? Dans quel délai?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mon cabinet a bien été saisi, par le cabinet du ministre Van Quickenborne, de l'avant-projet de loi portant reconnaissance du bouddhisme en tant qu'organisation philosophique non confessionnelle. Le texte encadre également le fonctionnement de l'Union bouddhique belge (UBB) en tant qu'organe représentatif de la communauté bouddhiste de Belgique, ainsi que le fonctionnement des communautés bouddhistes locales et la fonction des délégués bouddhistes.

Madame Schyns, aucune discussion n'a eu lieu sur la considération du bouddhisme comme une religion ou une morale non confessionnelle, puisque l'UBB a choisi elle-même d'être reconnue comme «organisation qui offre une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle», selon les termes de l'article 181, § 2, de la Constitution. C'est son droit le plus strict et cela ne change absolument rien à la manière dont le gouvernement fédéral doit traiter cette demande.

Du point de vue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il demeure une incertitude au regard de l'article 24 de la Constitution. Ce dernier prévoit que les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent jusqu'à la fin de l'obligation scolaire le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle. Une lecture littérale de cet article ne semble pas prendre en compte la possibilité qu'il existe un autre cours se réclamant d'une morale non

confessionnelle. Si cela ne remet pas en cause le principe de la reconnaissance au niveau fédéral, cela induit tout de même, selon nos analyses juridiques, une forme de décalage entre la Constitution et l'esprit de la Constitution. Rappelons que l'article 24 n'a fait l'objet d'aucune adaptation lors de l'adoption de l'article 181, § 2. Il faut donc opérer une lecture à la lumière de la volonté du législateur et apprécier comment les deux articles pourraient s'imbriquer dans un ensemble cohérent.

Madame Mathieux, l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi fait effectivement preuve de prudence. Il indique que l'organisation du cours inspiré par la morale bouddhiste constitue une possibilité pour les Communautés, et pas une obligation. Nous espérons que le Conseil d'État, dont l'attention a été attirée sur cette question, pourra nous apporter l'éclairage nécessaire.

À ce jour, nous n'avons pas eu de demande officielle de l'UBB quant à une volonté d'offrir des cours de bouddhisme dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement n'a donc naturellement pas encore pris une quelconque attitude. Il ne pourra le faire que si toutes les réponses aux questions précitées sont apportées.

À titre purement conservatoire, mes services ont déjà préparé l'hypothèse d'une intégration éventuelle des cours de bouddhisme afin de mesurer le travail légistique à mener ainsi que l'impact budgétaire dans l'état actuel de la législation organisant les cours convictionnels. Ce budget serait directement lié au nombre d'élèves qui en feraient le choix. Il pourrait s'élever à près de 2,5 millions d'euros dans le cas d'une demande qui serait équivalente à celle du cours de religion orthodoxe, à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles et indépendamment des autres conséquences budgétaires, que ce soit pour la formation initiale ou tout autre service existant à travers un prisme convictionnel. Nous reviendrons sans aucun doute sur cette question dans les prochains mois.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre réponse est claire et montre que vous avez été saisie du problème et que l'administration est bien au courant des différents enjeux. Il faudra évidemment suivre l'avis du Conseil d'État. Nous verrons ce qu'il convient de faire une fois qu'il aura été rendu.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je constate que vous avez déjà estimé le budget d'un éventuel cours de bouddhisme et que vous avez analysé les conséquences pour la société. Je suis heureuse de constater que toutes ces religions et ces philosophies se multiplient pour qu'un jour, nous puissions enfin les supprimer.

2.17 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)»

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 16 mars 2023, le gouvernement a examiné un avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF) relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). J'imagine que cet accord de coopération et cet avant-projet de décret font partie du *masterplan* lié à la note d'orientation sur l'EVRAS, dont nous avons discuté plus d'une fois dans notre commission.

Que contient l'accord de coopération entre les trois entités, à savoir la Région wallonne, la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, il n'existe pas de note d'orientation ou de *masterplan* relatifs à l'EVRAS. Le gouvernement s'est simplement engagé à généraliser cette dernière dans le milieu scolaire et en dehors. Je vous confirme néanmoins que l'accord de coopération approuvé par le gouvernement la semaine dernière s'inscrit dans cet objectif et que le texte recouvre les différents éléments déjà abordés en commission.

Puisque nous aurons l'occasion d'en débattre le jour venu, cet accord de coopération contient plusieurs nouveautés majeures en vue de généraliser l'EVRAS auprès des enfants et des jeunes. Premièrement, il institue des objectifs et un cadre de référence communs aux contenus des animations EVRAS, indépendamment du contexte dans lequel elles se donnent. Deuxièmement, il établit un label d'EVRAS commun dans l'enseignement et dans les secteurs de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. Troisièmement, il fixe les conditions précises dans lesquelles devra s'opérer la généralisation de l'EVRAS dans le milieu scolaire et en dehors et prévoit un financement structurel des Régions pour appliquer ces conditions. Quatrièmement, il instaure une gouvernance qui permettra de contrôler les objectifs chaque année et de suivre l'évolution des dispositions fixées.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie de nous avoir communiqué les grandes lignes de cet accord de coopération. Je serai attentive aux éléments liés à la gouvernance et au financement structurel, car ils auront une forte influence sur la qualité des animations EVRAS.

2.18 Question de M. François Desquesnes, intitulée «Réduction des subventions du Centre de référence et d'intervention harcèlement (CRIH) de La Louvière»

2.19 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Quelles pistes pour financer le CRIH de La Louvière?»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Le 13 mars, l'ASBL Les Mots de Tom et l'équipe du Centre de référence et d'intervention harcèlement (CRIH) de La Louvière ont lancé une pétition qui a récolté plus de 3 000 signatures à ce jour. Le 27 mars, ces structures sont également venues ici, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de partager le vécu et les difficultés rencontrées par les parents, les accompagnants et bien sûr les enfants face au harcèlement. Selon leurs dires, Madame la Ministre, vous auriez réduit de trois quarts le financement du CRIH qui vient en aide à de très nombreuses jeunes victimes de harcèlement. Le CRIH a donc été forcé de réduire ses activités et il risque même la fermeture avant les grandes vacances.

Les témoignages postés à l'appui de la pétition sur www.petitionenligne.be sont terribles. Une chargée de projet dit: «Nous sommes quotidiennement sollicités pour des faits de harcèlement/violences dans les écoles et en dehors. Il y a un manque criant en termes d'offre de services permettant de faire face au phénomène et de soutenir les professionnels.» Une enseignante témoigne: « Nous sommes peu formés et un centre comme le CRIH est notre plus grande aide. Il est notamment venu donner des formations dans notre école, formations bien utiles.»

Toutes ces situations et tous ces faits se déroulent dans les écoles, à la sortie des écoles ou après les écoles, par le biais des réseaux sociaux lorsque les jeunes sont chez eux. Ces harcèlements sans fin génèrent une souffrance profonde chez les victimes et leurs proches et, dans les cas les plus graves, ils mènent à des tentatives de suicide ou, hélas aussi, à des morts.

Les parents, les directions d'école, les enseignants, les éducateurs et même les centres PMS se sentent souvent dépourvus et démunis. Le soutien de la part d'organismes spécialisés leur est d'un grand secours, ce qui explique pourquoi de nombreux acteurs de terrain ont également signé la pétition pour soutenir le CRIH.

Alors que vous envisagez un *masterplan* qui couvre l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et la lutte contre les harcèlements de tout type, Madame la Ministre, votre décision a de quoi surprendre, si toutefois vous l'avez prise. Confirmez-vous avoir pris la décision de réduire le financement du CRIH? Ces subventions sont-elles d'ordre facultatif ou organique? Quel est le montant de la subvention? Avez-vous l'intention de rencontrer prochainement

l'équipe du CRIH de La Louvière? Dans la négative, êtes-vous en mesure de vous engager aujourd'hui à le faire?

Le troisième point sur lequel j'aimerais vous interroger concerne un enjeu plus large, mais qui, au départ, est souvent scolaire. Dans la mesure où le harcèlement et le cyberharcèlement dépassent le cadre scolaire, il existe certaines autres pistes pour soutenir le CRIH. Sans vouloir vous exonérer de toute responsabilité de soutien de ce type de service, peut-être serait-il utile de prendre contact avec les ministres de votre gouvernement ou les homologues des gouvernements régionaux afin de renforcer cette aide spécialisée. C'est sur ce point précis que les pétitionnaires insistent beaucoup. Il s'agit d'une aide ciblée et spécifique que les centres PMS ne sont pas en mesure d'offrir aujourd'hui.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, la semaine dernière, je vous ai interrogée sur la situation du CRIH de La Louvière. Il est spécialisé dans l'aide aux enfants et adolescents victimes de harcèlement et il a malheureusement déjà fortement réduit ses activités. À la fin du mois, il devra se séparer de l'un de ses cinq travailleurs. Si rien n'est fait, il n'aura bientôt plus les moyens de poursuivre ses missions et il risque de fermer ses portes au mois de juin.

Lors de la dernière séance plénière, vous avez confirmé avoir diminué la subvention de ce centre de 75 %. Cette subvention est ainsi passée de 130 000 euros à 50 000 euros. Dans la presse, pour vous justifier, vous avez déclaré: «Leur projet se situe à la convergence de plusieurs compétences et excède le cadre de l'école. C'est vraiment l'urgence de la problématique et l'ampleur de la démarche qui ont justifié le soutien d'impulsion de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans un contexte précédant l'arrivée d'une réponse systémique». Le problème, c'est que vous diminuez les subventions, alors que vous n'avez toujours pas apporté cette réponse systémique.

Pourquoi avoir réduit la subvention de ce centre de 75 %, alors qu'il a déjà aidé des centaines de jeunes dans la province du Hainaut? C'est un centre unique en son genre: 90 % des jeunes qu'il a aidés l'an dernier estiment qu'il a contribué à résoudre leurs problèmes liés au harcèlement. Nous parlons ici de jeunes qui vont parfois jusqu'à commettre des tentatives de suicide. Réduire la subvention d'un tel centre me paraît très grave.

Avez-vous reçu les responsables du CRIH de La Louvière depuis qu'ils ont lancé leur pétition? Avez-vous consulté les nombreux acteurs de terrain qui ont signé cette pétition? Nous avons entendu les témoignages de travailleurs des centres PMS qui affirment qu'ils ont besoin de ce centre spécialisé en matière de harcèlement parce qu'ils se sentent démunis face à cette problématique. Les enseignants ont également besoin de ce centre. Il en est de même pour les parents qui se sentent démunis; pour eux, le centre constitue un vrai soutien.

Enfin, puisqu'il s'agit d'une problématique transversale, quelle démarche avez-vous entreprise pour encourager vos collègues compétentes à contribuer au financement du CRIH de La Louvière? Je pense notamment à la ministre de l'Aide à la jeunesse que j'ai d'ailleurs interrogée ce matin à ce sujet. Avez-vous contacté la ministre Glatigny pour qu'elle contribue au financement du CRIH de La Louvière, voire d'autres centres spécialisés du même genre? La pétition du CRIH de La Louvière réclame en effet non seulement le maintien de sa subvention, mais aussi la création d'au moins un centre semblable par province.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Monsieur le Député, je vous remercie de revenir sur ce dossier important. Ce faisant, vous me permettez d'en rappeler l'historique.

Comme je l'ai évoqué en réponse à votre question d'actualité, Madame Pavet, et comme je l'ai rappelé dans la presse, j'ai soutenu le CRIH dans l'élaboration de ce qui m'a été présenté au départ comme un projet pilote. J'y ai consacré des montants conséquents, au départ de budgets qui ne sont pas organiques. Pour rappel, les budgets de l'enseignement comptent un faible montant de subventions facultatives qui sont, par définition, non structurelles. Le caractère non récurrent de ce soutien a été clairement explicité au CRIH dès le départ.

Le soutien au CRIH a été maintenu, pour un montant conséquent de 2,6 millions d'euros, durant une deuxième année consécutive, et ce, toujours à titre provisoire. En effet, lors du conclave budgétaire, le gouvernement avait débloqué des budgets importants pour financer la nouvelle politique structurelle de prévention du harcèlement et d'amélioration du climat scolaire. Ce budget de 2,6 millions correspond au coût global de la future politique structurelle. Comme cette politique n'était pas encore opérationnelle à ce moment-là, j'ai mis ces moyens à profit pour déployer une série de mesures d'accompagnement au déploiement de la politique, mais aussi dans l'acquisition d'outils et de ressources qui constitueraient alors la base du futur Observatoire du climat scolaire. C'est sur ce budget également qu'ont été prélevés les moyens servant au financement de la nouvelle initiative que constituait le CRIH.

Lors de cette deuxième année de soutien, j'ai encore souligné aux acteurs qu'il s'agissait d'une subvention d'impulsion dans le cadre de budgets temporairement disponibles. Je leur ai rappelé que ces budgets étaient intégralement destinés à financer le futur dispositif décréteil dans lequel le CRIH semble avoir l'intention de s'inscrire, ce dont je me réjouis par ailleurs.

Compte tenu de l'ambition de développement défendue par le CRIH, d'autres sources de soutien doivent nécessairement être trouvées, car la Fédération Wallonie-Bruxelles n'aurait pas la possibilité de l'intégrer dans son cadre. N'oublions pas non plus que, comme je vous l'ai dit, Madame Pavet, le CRIH propose une intervention qui excède le périmètre scolaire. Dans d'autres circonstances, un

projet similaire n'aurait simplement pas été soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles si les moyens précités n'avaient pas été débloqués.

Bien évidemment, l'urgence de la problématique et l'ampleur de la démarche ont bien justifié le soutien d'impulsion accordé dans un contexte qui a précédé l'arrivée d'une réponse systémique. La réduction du soutien en 2023 s'inscrit dans le même cadre. Mon cabinet a eu plusieurs échanges avec le CRIH, notamment dans le cadre de la réception de sa dernière demande de subvention à la suite de laquelle le gouvernement vient d'accorder un montant de 50 000 euros, toujours au moyen de financements non structurels. À cette occasion, il a clairement indiqué au CRIH que la pérennisation du projet pilote requerrait une articulation entre différents niveaux de pouvoirs et entre différents champs de responsabilité. J'ai d'ailleurs fait connaître à l'équipe du CRIH ma disponibilité complète pour l'accompagner dans cette démarche de financement complémentaire. Je n'ai pas été sollicitée jusqu'ici.

Je voudrais profiter de vos questions pour clarifier enfin le sens de mon action au niveau de l'enseignement obligatoire. Si, dans une série de cas, l'intervention est urgente, il est tout aussi impératif de construire une politique de prévention durable. En effet, agir sur la prévention, c'est choisir de travailler sur le long terme pour apporter un changement structurel et pérenne dans les écoles.

La prévention permet d'intégrer les actions de manière plus harmonieuse: l'école et le corps enseignant sont au cœur de ces actions, à travers la gestion de la classe, les référentiels, les pratiques de démocratie scolaire, les aménagements des espaces communs, etc. Ces nombreux sujets sont traités quotidiennement par les directions et les équipes éducatives elles-mêmes; elles jouent donc un rôle capital. Sans elles, il ne sera pas possible de changer fondamentalement les choses. Que le système scolaire se concentre et investisse prioritairement dans la prévention est par ailleurs une des principales recommandations défendues depuis des années par les plus grands experts du harcèlement. Je vous renvoie à cet égard à l'ouvrage de Benoît Galand *«Prévenir le harcèlement à l'école. Oui, mais comment?»*.

L'intervention, quant à elle, suppose la maîtrise de différentes approches. Elle mobilise potentiellement des savoir-faire acquis par le biais de formations autres que celles des enseignants, comme les éducateurs ou les travailleurs des centres PMS. Dans les situations les plus extrêmes, l'intervention appelle le recours à des spécialistes externes à l'école: les psychiatres, le Centre de la prévention du suicide, la police, etc. Autrement dit, dans bien des cas, l'intervention excède le champ scolaire et mobilise les secteurs de la prévention et de la sécurité, de l'aide à la jeunesse et de la santé.

Certains opérateurs associatifs ont décidé de concentrer leurs missions sur l'intervention et la prise en charge. Les écoles, en toute logique, doivent se professionnaliser dans la prévention et dans l'identification des situations; elles doivent

avoir des connaissances élémentaires en ce qui concerne l'intervention et elles instaurent une cellule d'intervention à leur niveau, à chaque fois que c'est possible et nécessaire. C'est prévu dans les actions soumises au choix des écoles, sans qu'elles soient chargées pour autant de gérer directement et de façon tout à fait autonome toutes les situations de harcèlement scolaire, en ce compris les situations les plus extrêmes.

Les piliers de la politique structurelle que nous déployons actuellement se concentrent donc sur la prévention. Pour autant, nous devons solliciter les opérateurs déjà actifs au sein du système scolaire pour recentrer leur action sur le traitement des situations de conflit, en intégrant la spécificité du harcèlement scolaire. Dans ce cas, je pense en particulier aux services de médiation scolaire, aux équipes mobiles d'accompagnement (EMA) et aux centres PMS. Nous devons soutenir la professionnalisation de ces équipes autour de la prise en charge des situations de harcèlement scolaire et nous devons renforcer la capacité du système scolaire à absorber une partie de la charge des interventions plus complexes. Ces perspectives constituent la feuille de route des travaux à poursuivre.

J'espère avoir pu vous éclairer sur notre ambition dans le champ scolaire. Cela n'enlève rien au fait que le CRIH est un acteur essentiel pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement, pour prendre en charge et traiter des situations complexes. C'est à ce titre que le CRIH mérite que nous le soutenions. J'explique juste les limites de mes possibilités en tant que ministre de l'Éducation. Pour ma part, je continue à me battre pour que d'autres ministres, chargés d'autres compétences, investissent également dans le soutien du CRIH.

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Vous avez raison, Madame la Ministre: il vaut mieux prévenir que guérir. Cependant, la prévention ne permet pas de sauver certaines vies et d'empêcher certains agissements. Il y a des situations difficiles inéluctables pour lesquelles les parents, les équipes éducatives et les centres PMS auront besoin d'être accompagnés. Visiblement, le CRIH fait un travail de qualité et vous l'avez reconnu vous-même puisque vous avez soutenu cette expérience pilote.

Votre plan n'est pas encore opérationnel. Il faut que vous garantissiez, dans l'intervalle, qu'il n'y aura pas de trous. Dans quelques mois, le financement du CRIH prendra fin. Rien ne garantit qu'un service soit opérationnel pour traiter des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes, les familles et les équipes éducatives. Cela explique l'appel du CRIH.

Je vous encourage à revoir votre position quant à la période de jointure et, de façon plus structurelle, à ne pas renvoyer la balle à vos collègues et homologues, en prétextant la répartition des compétences. C'est à vous, à vos collègues et homologues d'élaborer une réponse complète et structurelle. L'école demeure le

point focal et le berceau du harcèlement. Vous semblez prêter attention à ce sujet, mais j'attends bien plus de votre part. J'interrogerai également vos collègues à cet effet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je suis interloquée par cette manière de fonctionner: Madame la Ministre, vous lancez un projet-pilote relatif au harcèlement, vous observez des résultats très positifs pour le CRIH qui est unique en son genre et, après deux ans, vous réduisez les subventions de 75 %.

Je rappelle que le harcèlement touche un jeune sur trois en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous dites que d'autres politiques structurelles doivent être menées; seulement, elles ne le sont pas encore. Il n'y a pas dans le Hainaut d'autre association ou d'autres spécialistes qui effectuent un travail similaire et de si bonne qualité et vers qui se tourner. La moindre des choses serait de prolonger les subventions pour le CRIH en attendant d'offrir une solution alternative. Il en va de l'avenir du centre de La Louvière, mais aussi de celui d'autres centres.

Vous dites que vous vous concentrez sur la prévention. Il y a des centaines et des milliers de jeunes qui sont victimes de harcèlement et qui sont déjà en souffrance. La prévention n'y changera rien: ces jeunes ont besoin d'un soutien immédiat. Et c'est précisément ce que le CRIH fait!

Vous affirmez qu'il faudra chercher des subventionnements à d'autres niveaux de pouvoir ou chez d'autres ministres. Justement, votre collègue ministre avec qui vous avez des réunions sans arrêt au gouvernement a été approchée, mais elle ne se sent pas concernée par la question. La ministre Morreale a également été sollicitée, mais sans réponse. Vous êtes la mieux placée, en tant que ministre de l'Éducation, pour rassembler vos collègues et trouver une solution pour le CRIH.

2.20 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Maladies de jeunesse de l'application du barème 501 dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, j'aimerais vous interroger à nouveau sur le décret du 28 avril 2022 relatif au module de 60 périodes de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique à tous niveaux, prévu par l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 25 juin 1998 fixant les échelles de traitement des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française.

Des retours du terrain concernant l'application de ce décret évoquent certaines maladies de jeunesse, notamment vis-à-vis de l'organisation générale des formations. À titre d'exemple, les horaires de ces périodes semblent parfois inadaptés à ceux de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR), puisque les cours ont parfois lieu jusqu'à 14h30 ou 15h00 alors que les enseignants doivent

rejoindre leur classe pour 15h30 ou 16h00. Un autre effet de l'application du décret est le renforcement de la pénurie d'enseignants dans certains cours. De fait, il semblerait que les membres du personnel de l'ESAHR bénéficiant désormais du barème 501 seraient moins enclins à dispenser d'autres cours pour lesquels ils ne l'ont pas reçu. Madame la Ministre, avez-vous observé cette tendance? De manière plus générale, quels sont les retours du terrain à la suite de l'établissement du barème 501?

Concernant le module de formation de 60 périodes de 50 minutes, vous avez annoncé, il y a quelques semaines, que 147 candidats à la formation ont obtenu le barème 501 au cours de la dernière liquidation. Pouvez-vous nous fournir plus de précisions sur cette formation? Quel est le contenu des cours dispensés pendant ces 60 périodes? Par ailleurs, le délai très bref de formation suffit-il à former véritablement les membres du personnel pour leur octroyer une augmentation barémique? Quelles ont été les premières observations à la suite de la «première vague» de formations?

Enfin, vous avez annoncé que, parmi les 147 membres du personnel sélectionnés pour bénéficier du barème, plusieurs cas devaient faire l'objet d'une révision, en raison notamment du détachement vers d'autres fonctions mieux rémunérées. Le traitement de ces cas avait été repoussé jusqu'au mois de février. Pouvez-vous faire un état des lieux de la situation? Ces quelques cas ont-ils finalement été validés ou au contraire rejetés? Par ailleurs, vu l'impact de cette mesure sur les budgets, une évaluation est-elle prévue?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Dès la mi-septembre 2022, mon cabinet et celui de la ministre de l'Enseignement supérieur ont réuni les responsables des différents opérateurs concernés. L'objectif était de répondre aux difficultés soulevées par les établissements d'enseignement de promotion sociale (EPS) et de leur permettre d'optimiser la mise en œuvre de la formation en générant le moins d'impact possible sur les cours en académie. Dès lors, les établissements d'EPS sont tenus de respecter certaines contraintes organisationnelles: pas de cours organisé au-delà de 15h10 les mercredis après-midi et les samedis, avec une tolérance pour un samedi maximum; ou encore un panachage des jours de cours pour éviter de pénaliser le même groupe d'élèves. Je remercie les directions et les équipes de l'EPS. En effet, certaines d'entre elles ont modifié leurs horaires par la suite pour satisfaire au mieux les candidats de l'ESAHR.

Il existerait un risque de renforcement de la pénurie d'enseignants dans certains cours, car les enseignants bénéficiant désormais du barème 501 seraient moins enclins à dispenser d'autres cours pour lesquels ils ne disposent pas de ce barème. Cependant, cette hypothèse ne semble pas étayée à ce stade. Le nombre de membres du personnel qui bénéficient désormais du barème 501 était de 147 lors de la liquidation du mois de janvier et de 228 lors de celle de février. Mes services poursuivent le traitement des dossiers qu'ils reçoivent des candidats lauréats et

de ceux dont la situation doit faire l'objet d'une révision. L'évaluation de l'impact budgétaire global et du dispositif sera réalisée au terme des quatre cohortes. À ce jour, trois appels ont été lancés par voie de circulaire et le quatrième devrait l'être au début de l'année scolaire prochaine.

Les finalités particulières de l'unité d'enseignement dispensée en EPS visent à permettre aux membres du personnel de l'ESAHR d'identifier les caractéristiques des publics fréquentant cet enseignement en vue d'adopter une pédagogie en lien avec leur discipline et répondant aux spécificités des publics de cette forme d'enseignement. Elles visent également à tenir compte de l'hétérogénéité des publics de l'ESAHR en vue d'adapter une démarche pédagogique en lien avec la discipline enseignée. Ce module de formations s'adresse aux membres de l'ESAHR qui disposent d'une formation disciplinaire, d'une formation pédagogique et d'une expérience professionnelle non négligeable. Le dispositif de formations de l'EPS et de ses attendus exploite largement, dans un processus de co-construction, ces compétences déjà présentes. Il en va de même pour le module destiné aux membres du personnel de l'enseignement obligatoire.

J'ai chargé le Service général de l'inspection (SGI) d'évaluer le dispositif des modules barème 501 et je ne manquerai pas de vous informer ultérieurement de ses conclusions.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je ne manquerai pas de faire part de ces précisions aux acteurs que j'ai rencontrés.

2.21 Question de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée « Complément de périodes dédiées au tronc commun dans l'enseignement primaire ordinaire »

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'an prochain, l'entrée dans le tronc commun des troisième et quatrième années primaires amènera son lot de modifications réglementaires concernant l'octroi de périodes complémentaires aux écoles primaires. La grille comprendra dans ces années des périodes d'accompagnement pédagogique. Elles s'ajouteront à celles octroyées cette année pour les première et deuxième années primaires. En outre, à la suite de l'obligation de dispenser deux périodes hebdomadaires de cours de langue moderne aux élèves de troisième et quatrième années primaires dès 2023-2024, et ce, dans toutes les écoles de la Communauté française, le pouvoir régulateur devra prévoir un mécanisme de calcul de ces périodes. Il ne faudrait pas oublier qu'en primaire, il existe des périodes complémentaires pour les dispositifs FLA (français langue d'apprentissage) et FLE (français langue étrangère) prévues par un décret de 2019.

Nous sommes à la fin du mois de mars et les dispositions relatives au calcul de toutes ces périodes ne sont pas connues. Une rentrée scolaire ne se prépare pas après le 15 août, mais dès le mois d'avril. Il ne sera déjà pas facile de trouver des candidats pour les cours de seconde langue pour chaque école, vu la pénurie. Les

pouvoirs organisateurs et les directions nous interpellent sur le contenu de ce texte, dont nous ne savons même pas s'il a fait l'objet de concertations officieuses ou officielles.

Tout ce que nous savons, c'est que, dans l'ordre du jour de la séance du gouvernement du 16 mars dernier, figurait en première lecture un avant-projet de décret visant à octroyer un complément de périodes dédiées au tronc commun. Plus le brouillard est épais, plus l'inquiétude monte. Or, les sujets d'inquiétude pour les directions des écoles primaires ne manquent pas. La seule chose qu'elles connaissent actuellement, c'est le nombre d'élèves au 15 janvier dans chacune de leurs implantations. Par contre, pour les nouvelles inscriptions, les incertitudes subsistent.

Le gouvernement a-t-il approuvé le texte en première lecture? Si oui, les concertations ont-elles déjà eu lieu? Quelles ont été les remarques des fédérations de pouvoirs organisateurs ou de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et des syndicats? Sinon, quand seront-elles organisées? Quand le texte sera-t-il déposé sur nos bancs?

Vu les délais serrés, l'avant-projet de décret sera-t-il transformé en une proposition de décret présentée par la majorité, comme il y a deux semaines pour le décret portant diverses dispositions complémentaires à la réforme des rythmes scolaires, et cela, sous le principe de l'urgence et avec le risque d'une insécurité juridique certaine, si vous ne sollicitez pas l'avis du Conseil d'État?

Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes du calcul des périodes d'accompagnement personnalisé et de seconde langue? Votre proposition vise-t-elle à réduire le nombre de périodes d'accompagnement personnalisé initialement prévu par le décret du 20 juillet 2022 relatif au dispositif de l'accompagnement personnalisé et portant diverses mesures accompagnant la mise en œuvre du tronc commun, et octroyant des moyens aux écoles de l'enseignement primaire pour apporter un soutien pédagogique et éducatif ciblé et renforcé aux élèves?

Le décret du 7 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française sera-t-il revu pour ce qui concerne les périodes complémentaires octroyées pour les élèves du dispositif FLA?

Pour nous, le bon sens voudrait que, pour le cours de seconde langue, on calcule le nombre d'élèves de la deuxième à la cinquième année primaire au 15 janvier précédent pour l'encadrement de la cinquième et de la sixième années primaires l'année suivante. Est-ce votre choix? Sinon, pourquoi? La situation varie beaucoup selon la taille de l'école et le nombre d'implantations par école.

Pour les périodes d'accompagnement pédagogique, ne serait-il pas opportun de «prendre» les élèves de troisième année maternelle et de première année primaire,

si l'école prend en charge le degré maternel, ou de première et deuxième années primaires, si l'école n'en a pas? Une possibilité de recalculer au 30 septembre est-elle prévue, si une augmentation d'élèves est constatée? Dans l'affirmative, à quel pourcentage le texte le prévoit-il?

Il nous revient que certaines implantations vont perdre beaucoup par rapport aux six périodes à recevoir en première et deuxième années primaires. Le texte prévoit-il un mécanisme pour qu'au moins chaque implantation de plus de 50 élèves qui aurait eu des heures pour ces années dispose d'au moins six périodes? Ces calculs sont précis et nous viennent d'une commune qui a commencé à faire ses comptes et qui se demande à quelle sauce elle va être mangée.

De manière plus large, quel est le budget prévu pour les périodes d'accompagnement pédagogique et de seconde langue pour l'année scolaire prochaine?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Un avant-projet de décret visant à octroyer un complément de période dédié au tronc commun dans l'enseignement primaire ordinaire a bien été adopté en première lecture par le gouvernement le 16 mars dernier. Les concertations avec les acteurs institutionnels de l'enseignement ont lieu cette semaine et une rencontre est également prévue à ce sujet avec les fédérations d'associations de directions de l'enseignement fondamental. Hier, nous avons discuté avec les acteurs et nous avons entendu leurs inquiétudes. Notre objectif est bien de servir au mieux les intérêts des écoles.

Par ailleurs, je vous confirme, Madame la Députée, mon intention de trouver les modalités les plus adaptées pour répondre à l'urgence de permettre aux écoles de préparer la prochaine rentrée scolaire. Ces modalités seront discutées avec mes collègues du gouvernement. Nous aurons l'occasion de revenir très prochainement et de manière approfondie sur le contenu des dispositions décrétales en projet et celles plus spécifiques aux modalités de calcul des périodes et des comptages des élèves, sans préjuger du résultat des concertations.

Enfin, je précise que le décret du 7 février 2019 ne sera pas revu, dans la mesure où les ajustements successifs votés l'année dernière entreront, comme prévu, pleinement en vigueur dès 2023-2024. Cela signifie que le dispositif FLA concernera désormais les années d'études comprises entre la troisième année maternelle et la deuxième année primaire.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Madame la Ministre, je comprends que vous ne me donniez pas beaucoup de réponses étant donné que le sujet est en discussion. Il importe que vous vous concertiez avec les pouvoirs organisateurs et réalisiez des tests avec les directeurs. Une fois les différentes règles connues, ces derniers doivent pouvoir effectuer des simulations. Le gouvernement devra en tenir compte, de même que de la taille variable des écoles et des pouvoirs organisateurs et de l'impact qu'aura cet amoncellement de périodes qui, si les règles sont trop strictes dès le départ, sont parfois très difficilement combinables pour des

raisons que nous ne maîtrisons pas forcément, comme la disponibilité des enseignants ou les trajets entre implantations. Ces éléments sont très concrets alors que le modèle que prévoyez est théorique. J'insiste donc sur la nécessité de réaliser des simulations avec les directeurs d'école, qui sont les plus à même de mesurer les conséquences de ces changements.

2.22 Question de M. Nicolas Janssen, intitulée «Recherche en pédagogie et en éducation»

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, chaque année, des recherches en éducation et en pédagogie sont menées par les universités et les hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, l'organisation et les pratiques liées à l'enseignement font l'objet d'analyses profondes afin de déceler des recommandations ou des outils à mettre en œuvre dans les écoles. Il s'agit de politiques ou de stratégies éducatives, mais aussi de mesures liées au bien-être. Les résultats de ces recherches, ainsi que des articles de synthèse devraient par la suite être diffusés sur le site www.enseignement.be.

Or, les dernières recherches disponibles sur le site datent de 2018. Pour quelles raisons le site n'est-il pas à jour? Par ailleurs, quels sont les axes prioritaires et projets en cours en matière de recherche en pédagogie et en éducation? Sont-ils en partie définis, et à quelle fréquence, par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou émanent-ils directement des services académiques? Combien de recherches sont-elles actuellement en cours? Quel est le budget alloué pour les recherches en pédagogie et pour les recherches en éducation?

De nos jours, les questions majeures concernant notre société et son avenir, en matière d'enseignement, d'écologie, de santé mentale, sont vulgarisées auprès des publics afin d'offrir à chacun une plus large culture lui permettant de mieux exercer son esprit critique. Ce phénomène a notamment eu lieu durant la pandémie de la Covid-19, lorsque les données et les résultats scientifiques ont fait l'objet d'une simplification pour atteindre un plus large public.

Dans cette logique, les résultats et conclusions des recherches en pédagogie et en éducation sont-ils traduits en documents intelligibles et dans un format de lecture vulgarisé et accessible pour tous? Comment l'information est-elle diffusée auprès des équipes de première ligne? Enfin, lorsque ces recherches sont diffusées, avez-vous une possibilité d'évaluer si elles contribuent à changer les pratiques le terrain et, dans l'affirmative, de quelle manière?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, les services du gouvernement mènent une réflexion pour que les recherches en éducation, en ce compris les enquêtes internationales, soient articulées les unes aux autres, en veillant à une planification globale.

Dans le budget initial de 2023, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit un montant de 516 000 euros pour la recherche en éducation. Deux enquêtes internationales sont actuellement financées à travers cet article budgétaire: l'enquête du Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS) et l'enquête TALIS («*Teaching and Learning International Survey*»). Deux autres recherches ont trait respectivement aux pratiques d'évaluation dans l'enseignement maternel et à la nutrition et à la durabilité dans l'enseignement primaire.

D'autres travaux sont pris en charge à travers d'autres budgets comme celui du Pacte pour un enseignement d'excellence. C'est le cas de l'enquête internationale TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*), des recherches accompagnant les écoles en dispositifs d'ajustement et également des ressources «Consortium». L'enquête internationale du Programme international pour le suivi des acquis (PISA) est quant à elle prise en charge par les budgets relevant de mes collègues Pierre-Yves Jeholet et Valérie Glatigny.

Les résultats de toutes ces recherches sont disponibles sur www.enseignement.be, y compris pour les recherches en éducation postérieures à 2019. Leur présentation et leur accessibilité pourraient certainement être améliorées, en vue d'une meilleure visibilité et d'une meilleure diffusion. La nouvelle version du portail devrait résoudre le problème.

En tout état de cause, les résultats sont diffusés sous différents formats: rapports de recherche exhaustifs, notes de synthèse, etc. D'autres ressources directement mobilisables par les enseignants sont disponibles sur la plateforme e-classe. Le magazine «*PROF*» et les réseaux sociaux sont également mobilisés dans ce cadre. Des représentants de l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC), des fédérations de pouvoirs organisateurs et de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), tous invités au comité d'accompagnement de ces recherches, constituent des relais précieux pour la dissémination des résultats.

Enfin, l'évaluation du changement de pratiques liées à l'une ou l'autre recherche spécifique est difficile à réaliser. En effet, les outils produits par les équipes de chercheurs au départ de ces recherches sont mis à la disposition des équipes pédagogiques, mais sans obligation de s'en saisir. L'objectif est de proposer des ressources éprouvées et validées. Elles représentent en ce sens un potentiel vecteur de changement. Les enquêtes internationales sont, quant à elles, plus propices à l'observation de tendances globales, mesurables et comparables d'un cycle à l'autre, notamment au regard de l'implémentation progressive du tronc commun.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble de ces informations. Il est vrai que je n'ai pas trouvé d'information plus récente sur le site www.enseignement.be, mais, à la lumière de vos propos, je tenterai d'y voir plus clair.

2.23 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Plafonnement du coût des voyages scolaires»

2.24 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Suppression des frais facultatifs»

2.25 Question de M. Matthieu Daele, intitulée «Effets de la mise en œuvre de la nécessaire gratuité scolaire en primaire sur la pérennité des activités des centres de rencontres et d'hébergement (CRH)»

2.26 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Gratuité scolaire: l'interpellation de parents de milieux populaires»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire prévoit que le gouvernement doit fixer, par arrêté, des plafonds pour le coût des voyages scolaires organisés dans les enseignements primaire et secondaire. L'objectif est évidemment de permettre à un maximum de jeunes de prendre part à ces voyages censés présenter un intérêt pédagogique, tout en ne compliquant pas leur organisation. En raison du coût prohibitif de ces voyages, des parents n'inscrivent pas leurs enfants dans certaines écoles. Ces coûts élevés participent donc du marché scolaire et contribuent ainsi au renforcement des inégalités. D'où l'importance de fixer ces plafonds.

Il y a quelques mois, à la suite de la publication d'une lettre ouverte du secteur associatif, un débat a eu lieu. Si on réclamait la fixation de tels plafonds, on insistait aussi sur la nécessité de trouver le bon équilibre. Il n'était certainement pas question de permettre d'augmenter le coût des voyages organisés jusqu'à présent. Certaines écoles ont déjà commencé à organiser les voyages prévus pour l'année scolaire prochaine et il devient donc urgent de fixer des plafonds, comme nous l'avons demandé par le biais d'une proposition de résolution.

Madame la Ministre, où en est l'état d'avancement des travaux concernant l'élaboration de ces plafonds? La fixation de plafonds pour les voyages scolaires est-elle à l'ordre du jour, comme le prévoit le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire? Si oui, ces plafonds seront-ils appliqués pour la prochaine année scolaire?

Madame la Ministre, la gratuité scolaire est importante à la fois pour soulager le portefeuille des familles et pour lutter contre les inégalités. Force est de constater des avancées en ce qui concerne la gratuité des fournitures à l'école maternelle et dans les deux premières années primaires. Nous espérons évidemment que la situation continuera à évoluer dans ce sens. En attendant, la société civile a plusieurs fois réclamé la clarté sur les frais scolaires. Elle voudrait savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Dans ce cadre, la suppression des frais facultatifs a été demandée à plusieurs reprises. En effet, cette notion est source d’ambiguïté. Officiellement, les écoles ne peuvent pas imposer ces frais, mais elles ont le droit de les proposer. Dans la réalité, lorsqu’un nombre donné de familles accepte ces frais, il devient quasiment impossible pour les autres de les refuser, car la pression est énorme et peut entraîner la mise à l’écart de certains élèves. Vous avez toujours confirmé le maintien des frais facultatifs, mais ajouté qu’une réflexion était en cours à ce sujet.

Dès lors, où en est la réflexion sur cette question? Des discussions ont-elles eu lieu, sont-elles en cours voire prévues avec les représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs (PO) et/ou les fédérations d’associations de parents? Quelles sont vos ambitions dans ce domaine?

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Les centres de rencontres et d’hébergement (CRH) sont des outils importants pour les jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils ont pour mission d’organiser des activités résidentielles, d’accueillir des jeunes en groupe ou individuellement et de favoriser leur rencontre, d’aider les animateurs des groupes accueillis à réaliser leurs activités, de favoriser l’ouverture à la communauté locale et les échanges multiculturels. Par conséquent, les CRH sont très appréciés par les écoles et sont fréquentés par les classes lors de séjours scolaires.

Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement de notre Fédération indique sa ferme intention d’avancer vers une réelle gratuité de l’enseignement. Il est indéniable que le coût de l’éducation constitue encore actuellement un problème pour de nombreuses familles et il est important d’avancer en ce sens. Pour ce faire, le gouvernement s’engage notamment à mettre en œuvre un plafonnement du coût des sorties et voyages scolaires. En termes réglementaires, l’article 100 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (décret «Missions») prévoit que les frais relatifs aux activités culturelles et sportives ainsi qu’aux séjours pédagogiques avec nuitées – déplacements compris – inscrits dans le projet pédagogique ou d’établissement peuvent toujours être mis à la charge des parents d’élèves.

Cependant, le décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d’accès à l’enseignement a introduit la possibilité, pour le gouvernement, de fixer le montant total maximal toutes taxes comprises qu’une école peut réclamer par élève pour une année d’études, un groupe d’années d’études et/ou sur l’ensemble des années d’étude, et ce, pour les trois niveaux d’enseignement. Pour le moment, seuls les plafonds de l’enseignement maternel ont été fixés, mais la récente publication de la circulaire 8866 du 15 mars 2023 relative à la mise en œuvre de la gratuité scolaire au niveau primaire va changer la donne. Elle indique aux directions des écoles que «le gouvernement a entamé une réflexion sur la définition de plafonds aux droits d’accès aux activités scolaires, culturelles et sportives ainsi qu’aux frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s). Dès que ces plafonds seront

fixés, une information spécifique vous sera adressée en veillant à vous laisser le temps nécessaire à leur mise en œuvre.»

Madame la Ministre, il est bien entendu nécessaire d'avancer dans la mise en œuvre de la gratuité effective de l'enseignement. Les CRH de notre Fédération peuvent s'inquiéter d'une mise en œuvre du plafonnement du coût des sorties et voyages scolaires. S'ils sont appliqués sans compensation, ces plafonds risquent de mettre à mal la pérennité de leurs activités.

Avez-vous eu des contacts avec les représentants de ces CRH? Des compensations sont-elles prévues afin de leur permettre d'envisager l'avenir avec sérénité? Avez-vous eu des contacts avec la ministre de la Jeunesse, Valérie Glatigny, pour évoquer ces perspectives? Je vous pose cette question précise pour que ces avancées positives constatées au niveau de l'enseignement n'aient pas d'effets collatéraux non souhaités sur le secteur de la jeunesse.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – La gratuité scolaire est progressivement mise en œuvre et c'est une bonne nouvelle. Madame la Ministre, vous avez envoyé une circulaire expliquant les mesures relatives à l'entrée en vigueur, dès la prochaine rentrée, de la gratuité scolaire en première et deuxième années primaires. Il reste beaucoup à faire concernant les importants frais exigés par certaines écoles alors qu'ils ne devraient pas l'être. La question des voyages scolaires revient fréquemment dans nos débats. C'est un poste de dépenses assez exigeant financièrement et les parents précarisés – ou issus de la classe moyenne – s'en plaignent régulièrement dans le contexte de crise que nous connaissons. Le plafonnement des frais des voyages scolaires dans l'enseignement primaire est un véritable objectif.

Ainsi, le 14 février 2023, plusieurs parents issus de milieux modestes et populaires vous ont envoyé, ainsi qu'à vos collègues ministres et à nous, députés, une lettre concernant les difficultés qu'ils rencontrent en raison des coûts liés aux voyages scolaires. Quelques extraits de cette lettre illustrent la complexité de la situation dans laquelle vivent ces familles. Ces dernières doivent sans cesse faire des sacrifices et des choix douloureux. Certaines ont expliqué combien la situation est difficile pour les parents de familles avec plusieurs enfants.

Avoir des enfants en primaire et en secondaire, c'est parfois risquer d'accepter un voyage une année pour l'un, mais de devoir dire non une autre année pour un autre en raison du prix trop élevé desdits voyages. Le pire dilemme auquel ces familles sont confrontées se présente évidemment quand les enfants sont censés partir en même temps, la même année. Il y a forcément un lésé et celui-ci le vivra comme une véritable injustice. Ces parents ont des demandes claires: un plafonnement des coûts des voyages; une globalisation des coûts des excursions et des voyages scolaires; un cadre clair et commun, avec une aide centralisée pour toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne les aides disponibles.

Madame la Ministre, des plafonds sont fixés pour l'enseignement maternel. Où en sont les discussions en ce qui concerne les plafonds dans l'enseignement primaire? Pouvez-vous faire le point sur le travail vraisemblablement réalisé à ce niveau? Quelles réponses apportez-vous concernant la demande de cadre commun et clair pour les aides, ainsi que la globalisation des coûts? Dans votre circulaire, vous rappelez les frais interdits, mais les témoignages montrent que des écoles continuent d'exiger un minerval indirect ou le versement de sommes à des ASBL connexes à l'école lors de l'inscription. Au-delà des signalements des parents, quel est aujourd'hui le dispositif que vous créez pour lutter efficacement contre ce phénomène? Qu'en est-il des sanctions pour les écoles récidivistes?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Au mois de janvier dernier, j'ai rappelé que la question de l'accès à notre enseignement – et plus largement celle des inégalités scolaires – est au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui préconise notamment de déterminer des plafonds pour l'organisation des voyages scolaires. Dans ce cadre, j'ai longuement consulté les acteurs de l'enseignement. À ce stade, on s'accorde à dire que, d'une part, les coûts de transport constituent le frein principal à l'organisation de voyages plus accessibles et, d'autre part, qu'il faudra tenir compte des réservations déjà réalisées et ne pas appliquer unilatéralement de nouveaux plafonds le jour venu.

Au-delà de ces deux points, les positions sont extrêmement contrastées. Pour une tendance, il s'agit de déterminer le cadre réglementaire qui offrira les meilleures conditions pour permettre des projets de voyage avec les possibilités les plus larges sur les plans pédagogique et social. Pour une autre, il s'agit de déterminer des plafonds à même de réunir tous les élèves, tout en redoutant que ces plafonds – déterminés avec une largesse telle qu'ils excluront effectivement des élèves – aboutissent finalement à l'effet inverse de celui souhaité. Cette crainte est d'autant plus fondée que tous les PO n'investissent pas non plus de la même façon dans la part des coûts de voyage à prendre à leur charge.

À la fin du mois de février, j'ai également consulté le Conseil du tourisme wallon qui a entretemps remis son avis. La position du secteur des CRH y a bien été défendue par ses représentants. Je présenterai prochainement au gouvernement la synthèse de ces consultations et des propositions. La problématique des frais facultatifs a été clarifiée dans la dernière circulaire relative à la gratuité dans l'enseignement primaire. Nous pourrions profiter des circulaires de rentrée pour apporter des éclairages équivalents dans le secondaire. Concernant la demande d'un cadre commun et clair pour les aides ainsi que la globalisation des coûts, il ne revient pas l'Administration générale de l'enseignement (AGE) de réaliser cet exercice. Les communes et les CPAS me paraissent agir dans un cadre de proximité bien plus adéquat pour ce faire. D'ailleurs, nombreux sont les CPAS qui s'essaient déjà à l'exercice.

En ce qui concerne le respect de la réglementation actuelle par les écoles et les leviers à disposition, nous poursuivons l'enquête systématique relative à la gratuité scolaire dans chaque établissement. Il reste également possible d'introduire une plainte auprès des services de l'administration. Lorsqu'un écart est constaté, l'école est systématiquement rappelée à l'ordre et doit ensuite démontrer qu'elle a effectivement régularisé la situation.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Vous l'avez rappelé vous-même, Madame la Ministre: le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit la fixation de plafonds pour les voyages scolaires. La loi le prévoit également, puisque cela figure dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire.

J'entends bien que vous avez consulté largement et que les positions sont extrêmement diverses. Toutefois, en tant que responsable politique, il vous revient de trancher. À un moment donné, vous devez prendre vos responsabilités. Parmi les acteurs de terrain dans le domaine social – notamment la Ligue des familles ou, de manière plus générale, la plateforme de lutte contre l'échec scolaire –, il y a eu des prises de position assez claires. On a ainsi pu entendre qu'il ne faut pas que les plafonds se cumulent d'une année à l'autre. Les acteurs de terrain sont donc plutôt en faveur de plafonds communs pour les six années, soit de l'enseignement primaire, soit du secondaire. Ils ont même cité des chiffres, rappelant qu'il ne faut pas que les plafonds fixés s'éloignent trop des moyennes des coûts actuels des voyages scolaires. En effet, la plupart des voyages scolaires actuellement organisés pourraient encore l'être si leurs coûts ne dépassent pas la moyenne actuelle. Pour mémoire, la moyenne s'élève à 350 euros dans l'enseignement primaire et à 550 euros dans le secondaire, pour l'ensemble des années.

Il est maintenant temps de s'inspirer de ces chiffres et de fixer des plafonds assez rapidement afin d'éviter que le problème ne se répète d'année en année. Certains voyages ne pourront sans doute plus être organisés, mais c'est souhaitable. En effet, certaines écoles ont profité de la situation pour sélectionner leur public et c'est totalement inacceptable. J'attends donc que vous preniez vos responsabilités par rapport à cela.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Nous avons déjà clarifié la situation par voie de circulaire pour l'enseignement primaire et nous pouvons faire de même le secondaire à la rentrée.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez vraisemblablement la ferme volonté d'imposer la nécessaire gratuité scolaire dans l'enseignement primaire et je vous soutiens totalement dans cette démarche. En ce qui concerne les moyens pour y arriver, je réitère ma demande de consultation des CRH. Cela me paraît nécessaire. Vous avez consulté le Conseil du tourisme wallon et c'est une bonne chose. Cependant, le secteur du tourisme n'est pas le secteur de la jeunesse et les CRH ne sont pas des acteurs de tourisme.

Le secteur des CRH a pour but de former des jeunes à devenir des CRACS (citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires) et il dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait intéressant d'écouter ces acteurs de la formation, que ce soit au niveau de la Coordination-CRH ou, plus largement, de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ), car ces structures représentent le secteur.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, eu égard à ces retours contrastés, il convient effectivement de statuer et de prendre la meilleure décision possible, car, sans cadre commun, la situation est impossible. Le plafonnement relève d'une bonne politique qui doit contribuer à améliorer les choses. Nous devons fixer des plafonds pour ces parents qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants en voyage scolaire. Dans la lettre susmentionnée, les parents rappellent qu'il leur est impossible d'anticiper les frais qui leur sont demandés. En revanche, ils doivent à chaque fois répondre favorablement aux demandes des écoles. Les familles doivent ainsi faire des choix douloureux et des décisions claires doivent donc être prises.

En ce qui concerne ce cadre clair et commun, j'ai cru comprendre que les parents s'exprimaient concernant les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le fait qu'il y ait des enquêtes systématiques et des rappels à l'ordre constitue déjà une bonne nouvelle. Les témoignages ne cessent d'affluer, comme en atteste la Ligue des familles. À un moment donné, afin de montrer l'exemple, il faudra peut-être envisager des sanctions pour les écoles ayant fait l'objet de plusieurs rappels à l'ordre. Cela devrait permettre de mettre un terme à ces demandes – abusives eu égard au décret du 14 mars 2019 – de montants démesurés et inaccessibles pour certaines familles.

2.27 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Orientation vers les filières STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) (suivi)»

M. Michele Di Mattia (PS). – Lors de précédents échanges sur l'orientation positive vers les filières STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), nous avons rappelé la difficulté d'appréhender les raisons pour lesquelles les jeunes filles se détournent de ces filières malgré de meilleurs résultats globaux que leurs homologues masculins. Madame la Ministre, vous espériez dès lors pouvoir relancer le sous-chantier dédié à l'élaboration d'une stratégie de prise en compte des STIM dans l'approche éducative de l'orientation du Pacte pour en enseignement d'excellence, afin de définir la visée éducative à poursuivre et l'équilibre le plus opportun entre les compétences, qu'elles soient plus disciplinaires ou plus transversales. À ce sujet, vous regrettiez la faible mobilisation régionale sur cette question dans le cadre du développement de la nouvelle mouture de la filière qualifiante.

Madame la Ministre, à la lumière du rapport édité par l'ASBL Agir pour l'enseignement, dont les conclusions ont récemment été partagées, quelle est la stratégie générale à définir pour une meilleure coordination entre les niveaux de pouvoir dans la prise en compte des filières STIM dans l'enseignement qualifiant? Des discussions entre les parties ont été programmées depuis la publication du rapport. Le cas échéant, les synergies à développer avec les centres de technologie avancée (CTA) et les centres de compétence dans le cadre du nouveau parcours qualifiant et dans la continuité du nouveau tronc commun polytechnique ont-elles été discutées? Le rapport apporte-t-il des clarifications?

Depuis nos derniers échanges, la question de la prise en compte des STIM dans l'approche éducative a-t-elle été remise à l'agenda des travaux des chantiers nos 4 et 5 du Pacte, relatifs au développement de l'approche positive de l'orientation et de l'enseignement qualifiant comme filière d'excellence? Un sous-chantier spécifique sera-t-il créé prochainement?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La Fédération Wallonie-Bruxelles a tout à gagner à viser une approche plus inclusive des STIM, car la sous-représentation des femmes dans certaines filières ne doit pas être considérée comme un problème uniquement féminin, mais bien comme un problème sociétal. Nos actions doivent notamment s'inscrire dans la production d'outils d'orientation s'adressant tant aux filles qu'aux garçons et envisager des outils d'action destinés aux enseignants et aux enseignantes, de manière à enrichir la réflexion à l'égard des STIM, en considérant la question du genre, mais aussi en luttant contre toute forme d'inégalité. Le gouvernement s'y emploie au travers de différentes réformes en cours. Les choix d'orientation des jeunes ne peuvent plus être limités par des stéréotypes. Il s'agit de garantir une forme de justice sociale, à laquelle l'école doit évidemment participer.

Valoriser les compétences transversales dans ces matières au niveau du tronc commun et, à terme, dans la nouvelle mouture de la filière qualifiante, nécessite une mobilisation de tous les acteurs de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'emploi. Comme je l'ai indiqué en décembre dernier, le sous-chantier pour lequel je plaide est dédié à l'élaboration d'une stratégie de prise en considération des STIM dans l'approche éducative de l'orientation. Il nécessitera de travailler en amont sur la question de la visée éducative poursuivie à travers l'éducation aux STIM. Faut-il développer des compétences foncièrement disciplinaires ou davantage transversales? La réponse la plus adéquate à cette question résulte sans doute d'un équilibre délicat à trouver entre ces deux visées.

La prise en considération des besoins concernant l'accès des élèves de l'enseignement qualifiant aux centres de compétences fait partie des défis, d'un point de vue tant pédagogique qu'organisationnel. Ces éléments feront partie des critères que j'ai retenus dans les discussions qui porteront sur le futur accord de coopéra-

tion entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les CTA et les centres de compétence.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je comprends de votre réponse que ces négociations sont en cours. Je pense avoir également compris toute l'importance de la matière. En effet, cet aspect est primordial pour dégager un sous-chantier. Par ailleurs, les équipements seront déterminants dans la future filière qualifiante, qui fera l'objet d'une prospection dans quelques années. Nous serons très attentifs à ce futur accord de coopération, que nous attendons avec impatience.

2.28 Question de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Scolarisation des enfants vivant dans des centres d'hébergement»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Le droit de l'enfant à l'éducation est un droit fondamental, consacré par la Constitution belge et les conventions internationales. En Belgique, l'obligation scolaire porte sur tous les mineurs, qu'ils soient domiciliés ou résident sur le territoire, et ce, sans distinction de statut. Le Service du droit à l'instruction (SDI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles contrôle l'obligation scolaire par le biais de deux cellules chargées de vérifier l'inscription scolaire des mineurs domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles et la fréquentation scolaire des mineurs.

Madame la Ministre, je souhaiterais attirer votre attention sur les enfants qui vivent dans des centres d'hébergement, et il y en a beaucoup à Bruxelles. Ces mineurs sont considérés comme sans domicile fixe, puisque c'est le statut de leurs parents, et le suivi de leur scolarisation est difficile. Les difficultés sont accrues pour les enfants qui devraient bénéficier d'un enseignement spécialisé et qui ne trouvent pas de place, d'autant plus lorsqu'ils changent fréquemment de lieu de vie.

Votre cabinet a-t-il connaissance de la situation de ces enfants? Le SDI effectue-t-il pleinement le suivi de la scolarisation des enfants qui n'ont pas de domicile fixe, comme c'est le cas pour ceux qui résident en centre d'hébergement? Si cela ne relève pas de sa compétence, à qui revient cette tâche? Votre cabinet a-t-il procédé à un recensement des enfants déscolarisés qui vivent en centre d'hébergement? Quelles solutions peuvent-elles être envisagées dans l'objectif de ne plus avoir de cas de déscolarisation en centre d'hébergement?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la situation des enfants logés en centre d'hébergement est effectivement difficile. Notre responsabilité est de leur garantir une scolarisation dans les meilleures conditions possibles.

Le modèle d'accompagnement pédagogique qu'est le dispositif d'accueil et de scolarisation de primo-arrivants (DASPA) constitue la solution la plus poussée en

Fédération Wallonie-Bruxelles pour favoriser un accueil soutenu et un accompagnement rapproché de chaque élève avant son autonomisation dans la suite de son parcours scolaire.

Rien n'empêche les enfants qui en ont besoin d'être accueillis dans l'enseignement spécialisé. L'avis d'un centre PMS attaché à une école de l'enseignement ordinaire est toutefois nécessaire, comme pour tous les autres élèves, et ce, afin d'envisager une orientation vers un type d'enseignement correspondant aux besoins spécifiques de l'enfant. Ce processus d'orientation doit être entamé par une école de l'enseignement ordinaire.

Concernant votre question relative au SDI, la législation actuelle prévoit un contrôle de l'inscription scolaire des élèves en âge d'obligation scolaire sur la base d'un extrait du registre national au 1^{er} septembre. Dès lors, si un élève n'apparaît pas dans le registre ou y apparaît après cette date, le SGI n'effectuera pas de suivi. C'est sur cette base que le SDI compare les listes des élèves inscrits dans les différentes filières pour répondre à l'obligation scolaire. Les élèves qui ne sont pas retrouvés sont supposés non inscrits. Des courriers sont alors envoyés aux responsables légaux. Si l'adresse d'un jeune au registre national est celle d'un centre d'hébergement, un courrier sera envoyé à ce centre. Si le référent du jeune prend contact avec l'administration et signale une difficulté liée à une inscription, le service des inscriptions lui proposera son aide, notamment en renseignant des structures actives dans l'aide à la scolarité de jeunes en exil, telles que La Petite École et l'ASBL Tchaï, que nous soutenons. Ces initiatives se développent en coopération avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), entre autres pour la reconnaissance de l'obligation scolaire.

Madame la Députée, comme vous l'avez souligné, les jeunes logés en centre d'hébergement se déplacent beaucoup. Il est parfois difficile de les suivre. La solution la plus immédiate consiste à mieux articuler le nécessaire dialogue entre les secteurs de l'accueil et de l'enseignement. Nous y travaillons en permanence.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, ces enfants et ces jeunes sont dans des situations de grande fragilité et de vulnérabilité. La scolarité est essentielle, peut-être encore plus pour eux que pour les autres. Ils ont besoin de fréquenter une école. Les dispositifs DASPA sont adéquats pour leur offrir un suivi et un accueil adaptés. Restent tous ceux qui échappent aux radars, qui ne sont effectivement pas enregistrés au registre national. Pour traiter cette problématique, un plus grand travail intersectoriel sera nécessaire entre les acteurs de l'éducation et les milieux de l'accueil et de la lutte contre le sans-abrisme et la pauvreté. J'entends l'attention que vous accordez à cette question.

2.29 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Interdiction de la “taxe tartine” (suivi)»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – On l’appelle «taxe tartine», «droit de chaise» ou «frais de garderie du temps de midi». Ces trois expressions recouvrent une même réalité qui fait mal au portefeuille de certaines familles, particulièrement à Bruxelles. Cette réalité, vous la connaissez aussi, Madame la Ministre, puisque nous en avons déjà discuté plus d’une fois. À défaut d’obtenir des avancées sur le sujet, le PTB a réalisé, il y a quelques mois, une enquête sur la pratique de la «taxe tartine» dans la Région de Bruxelles-Capitale. L’enquête a révélé que plus de 85 % des écoles bruxelloises demandent aux parents une contribution financière pour la surveillance du temps de midi. En moyenne, cette contribution s’élève à un peu plus de 140 euros par an et par enfant. Ces chiffres sont interpellants, d’autant que les discussions concernant la gratuité scolaire vont bon train.

Madame la Ministre, avez-vous entrepris des actions à la suite de notre enquête? Qu’en est-il de la réalisation d’un cadastre permettant d’objectiver les pratiques des écoles qui demandent une contribution financière pour l’encadrement du temps de midi? Pourquoi n’avez-vous toujours pris aucune initiative visant à interdire cette «taxe tartine», en porte-à-faux évident avec la gratuité scolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – La législation actuelle exclut du périmètre de la gratuité scolaire les frais de garderie et du temps de midi. Ces moments de la journée sont considérés comme extérieurs au temps scolaire et la présence des élèves à l’école n’est pas obligatoire. La Fédération Wallonie-Bruxelles alloue une subvention de fonctionnement aux écoles, mais elle ne permet pas de couvrir entièrement les frais inhérents à l’encadrement de ces heures. Les écoles sont, dès lors, autorisées à solliciter la participation financière des parents, à condition que le montant de cette participation corresponde au coût réel engagé par l’école.

Certains secteurs ont connu des augmentations de coûts qui peuvent expliquer l’augmentation des frais demandés aux familles. Je ne suis pas satisfaite de la situation, mais supprimer ou limiter ces coûts exigerait de pouvoir dégager des montants équivalents pour compenser les dépenses des écoles. La situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne le permet pas actuellement.

Ces derniers mois, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris de multiples initiatives pour protéger les écoles et les familles des effets de la crise. C’est le cas, par exemple, des investissements dans les bâtiments scolaires pour faciliter la transition énergétique, des aides exceptionnelles octroyées aux écoles pour faire face à l’augmentation de leurs dépenses de chauffage et d’électricité, de la gratuité des frais scolaires étendue aux premières années de l’enseignement primaire ou encore des recommandations adressées aux écoles pour tenir compte, dans toutes leurs demandes, de la situation financière des parents.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, les frais de temps de midi sont effectivement exclus de la gratuité solaire. Toutefois, les familles n’ont que faire de la situation juridique de cette mesure. La taxe est profondément injuste. En effet, les parents, pour la plupart, n’ont pas d’alternative au fait de laisser leur enfant à l’école le midi. À cause de l’inflation, des élèves arrivent à l’école, le ventre ou la boîte à tartines vide. Il est urgent de prendre des mesures en ce sens.

D’ailleurs, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit qu’il faut avancer vers la «gratuité progressive des garderies en commençant par les familles à bas revenus et/ou monoparentales et/ou nombreuses», l’«intégration progressive du temps de midi à l’école dans le temps dit scolaire et prévoir son financement». Après quatre ans de législature, rien n’a été fait en ce sens. Je trouve cela inquiétant et révoltant. Mme Linard et vous, vous vous renvoyez régulièrement la balle, alors que vous êtes dans un gouvernement qui n’est pas pléthorique et que vous n’êtes pas assises très loin l’une de l’autre lors des réunions du gouvernement. Il n’est pas responsable de ne pas avoir pris de décisions supplémentaires en ce sens depuis quatre ans.

2.30 Question de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Indice socioéconomique et impact de l’encadrement différencié sur les implantations scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, le journal *«Het Nieuwsblad»* a annoncé, le 17 mars dernier, avoir mis en ligne l’outil *«De Onderwijzer»* qui consiste en une grille d’objectivation permettant d’estimer la qualité des implantations scolaires flamandes, soit le niveau des élèves après leur sortie dans l’école évaluée.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le classement des établissements est réalisé sur la base de l’indice socioéconomique, calculé annuellement conformément au décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d’assurer à chaque élève des chances égales d’émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité. Ce dispositif sert de base à l’octroi de moyens de fonctionnement complémentaires dans le cadre de l’encadrement différencié.

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif en 2009, constatez-vous une évolution des apprentissages dans les écoles? Le 7 juillet 2020, vous avez annoncé que 2021 serait une année charnière, certains établissements mieux classés ayant perdu leurs moyens. Où en sont ces différents établissements en 2023? Enfin, quelles sont les différences avec le système flamand?

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Madame la Députée, il convient de rappeler la philosophie du système des écoles en dispositif d’ajustement (EDA). Le nouveau modèle de gouvernance prévu dans le cadre du pilotage des

établissements scolaires a instauré ce dispositif spécifique parallèle ponctuel visant à accompagner des écoles en grande difficulté et nécessitant un soutien particulier. Son approche est à la fois holistique et personnalisée. Un outil comme celui que vous avez mentionné n'est pas utilisé dans ce modèle, puisque l'identification des EDA est basée sur une analyse comparée d'indicateurs croisés et récurrents, tels que les résultats des élèves, les parcours des élèves, l'équipe pédagogique ou le climat scolaire.

Concernant le dispositif de l'encadrement différencié, la méthode d'évaluation quantitative utilisée jusqu'à présent ne permet pas de mettre en évidence les améliorations ou détériorations des indicateurs relatifs aux résultats des élèves des établissements bénéficiaires de l'encadrement différencié. C'est pourquoi, conformément aux engagements du gouvernement dans le cadre du protocole sectoriel 2021-2024, j'ai chargé mon administration de travailler à l'élaboration d'une nouvelle procédure d'évaluation qualitative du dispositif de l'encadrement différencié. Un premier rapport présentant le canevas et les grands principes de ce qui serait le cahier des charges d'une nouvelle évaluation du dispositif vient tout juste de m'être transmis. Ce rapport intégrant des commentaires et des interrogations sur lesquels il m'est demandé de me positionner afin de passer aux étapes suivantes de la réalisation du cahier des charges, mon cabinet et la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE) collaborent étroitement afin de répondre aux questions soulevées et de respecter les délais.

Enfin, je serai en mesure de répondre à votre dernière question lorsque l'ensemble des travaux sous-tendant l'élaboration de l'arrêté du gouvernement établissant, pour l'année scolaire 2023-2024, les listes des implantations bénéficiaires de l'encadrement différencié ainsi que la classe à laquelle ils appartiennent seront finalisés.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, pour connaître un peu la Flandre et les écoles flamandes, je m'étonnais du fait que cette Région ne dispose pas d'un outil tel que celui que la Fédération Wallonie-Bruxelles utilise depuis longtemps. Je suis heureuse d'entendre que vous comptez modifier la procédure pour privilégier une évaluation qualitative et obtenir un retour sur investissement.

2.31 Question de M. Manu Disabato, intitulée «Phobie scolaire»

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, la phobie scolaire, également appelée «refus scolaire anxieux», est un phénomène de plus en plus préoccupant parmi les jeunes. Cette anxiété peut entraver le développement personnel et scolaire des jeunes et peut même les amener à abandonner leur formation, voire créer une détresse psychologique. Elle se matérialise à travers de nombreux symptômes: manifestations anxieuses massives – avant de se rendre à l'école ou quand

le jeune s’y trouve –, tant somatiques – maux de ventre, nausées, évanouissements, maux de tête, etc. – que psychiques – ruminations, attaques de panique, pleurs, dépression, idées noires ou encore impossibilité de s’endormir. Il y a également une impossibilité pour le jeune de se rendre à l’école, malgré une envie forte d’y aller et d’apprendre; il ne s’agit donc pas de décrochage scolaire. Il y a enfin un impact délétère sur les apprentissages et la réussite scolaire, sans lien avec les compétences cognitives du jeune et pouvant clairement interférer avec sa trajectoire développementale.

Les parents confrontés à cette situation sont aussi en grande difficulté et peinent à trouver des solutions face à un phénomène qui n’est pas toujours reconnu dans le milieu scolaire, sans compter la pression sociale et la mise à la marge de l’obligation scolaire. Actuellement, il n’existe aucune procédure spécifique par rapport à ce problème et les parents qui y sont confrontés sont souvent démunis et ne savent pas réellement vers qui se tourner. En outre, cela dépend de chaque école, certaines étant plus sensibles à ce genre de préoccupations que d’autres, notamment dans l’enseignement fondamental, car l’enseignement secondaire propose parfois plus de solutions.

J’ai eu l’occasion de rencontrer des personnes de l’ASBL L’Anatole dont les actrices sont des professionnelles de la santé mentale qui ont souffert de problèmes liés à la phobie scolaire et qui s’occupent d’enfants qui en souffrent eux aussi. Elles s’investissent bénévolement au quotidien pour aider les proches de ces enfants. Malheureusement, elles ne disposent d’aucun moyen budgétaire pour réaliser cette mission et il n’existe pas de protocole au niveau de la fédération Wallonie-Bruxelles pour y répondre.

Par exemple, si une solution est la déscolarisation partielle, il est demandé un certificat d’un pédopsychiatre. Or, il est souvent impossible – surtout à Bruxelles – d’avoir des rendez-vous avant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. L’enfant est souvent renvoyé vers les centres PMS, mais ceux-ci sont malheureusement surchargés et ne disposent pas toujours non plus des outils pour faire face à cette problématique qui échappe un peu aux radars.

Il y a bien les services d’accrochage scolaire (SAS) qui peuvent aussi intervenir en ce domaine, mais ils sont réservés aux élèves de l’enseignement secondaire et interviennent au niveau du décrochage scolaire au sens large, sans constituer un dispositif spécifique à la phobie scolaire.

Ne serait-il dès lors pas possible de prévoir un travail sur la sensibilisation des enseignants, du personnel scolaire et des parents sur les signes de l’anxiété scolaire, afin de les aider à identifier et aider les élèves qui pourraient en être affectés?

D'autres pistes pourraient être explorées: la mise à disposition de ressources pour les élèves souffrant d'anxiété scolaire, telles que des programmes de soutien individuel et des groupes de soutien; la collaboration renforcée et structurée avec les services de santé mentale pour fournir une aide spécialisée aux élèves souffrant de phobie scolaire; la définition d'un protocole qui indique la procédure et les acteurs à mobiliser pour répondre à de telles situations, sachant que chaque cas est particulier et nécessite une approche spécifique.

Peut-être est-il possible de débloquer quelques moyens sans mettre à mal les finances de la Fédération? Cela fait quelques années que cette situation existe et ceux qui la vivent n'ont toujours pas de solutions et traversent souvent de grandes difficultés.

Madame la Ministre, que met en œuvre la Fédération Wallonie-Bruxelles pour apporter une réponse appropriée à cette situation? Seriez-vous favorable à un travail sur le sujet?

Il n'existe certes pas de réponse simple. Une étude relativement récente s'est penchée sur le décrochage scolaire impliquant des phénomènes de phobie scolaire et a montré que cette problématique s'était surtout développée depuis la période de la Covid-19. Reconnaissons que celle-ci a eu un impact considérable.

Il me semble important que la Fédération puisse apporter une réponse et, surtout, être aux côtés des parents qui en souffrent. Il est difficile, quand on ne dispose pas de ces informations, de répondre à une anxiété liée à la situation de son enfant.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le problème de la phobie scolaire ou du refus scolaire anxieux, qualificatif de plus en plus souvent utilisé, est effectivement préoccupant et l'est sans doute encore davantage depuis la crise de la Covid-19. Une série de jeunes ont disparu des radars. Les chiffres de cas de décrochage scolaire sont en augmentation. Derrière ces chiffres se cachent des réalités différentes et très contrastées. Dans tous les cas, la situation est préoccupante et difficile à gérer.

C'est la raison pour laquelle il m'apparaît crucial non seulement de garantir à tous les élèves le soutien dont ils ont besoin, mais aussi d'être davantage à leur écoute en leur proposant une véritable politique globale de prévention. De par leur profession et leur fonction, les membres des équipes des centres PMS sont à même de repérer des difficultés, d'orienter les demandes et d'accompagner les élèves souffrant de phobie scolaire. Par ailleurs, l'enseignement spécialisé de type 5 et les structures scolaires d'aide à la socialisation (SSAS) ou la resocialisation accueillent ces jeunes dans l'optique d'une reconstruction psychique préalable à toute approche des matières scolaires, avec pour objectif de les réintégrer dans une structure d'apprentissage. Il existe aussi des prises en charge qui relèvent davantage du secteur de la santé mentale: hôpitaux psychiatriques, équipes

mobiles dépendant de structures fédérales qui, dans certains cas extrêmes, se déplacent à domicile.

Malheureusement, ces solutions prennent parfois du temps. Elles sont tributaires de la surcharge de travail de certains services. Notre administration et les acteurs de terrain travaillent en permanence à la création de nouveaux outils et procédures pour prendre en charge un maximum de cas, parfois très spécifiques. Nous avons évoqué la surcharge de travail des équipes des centres PMS. Vous avez sans doute appris que nous avons créé des nouvelles collaborations, notamment avec des psychologues de première ligne, mis à notre disposition par le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandenbroucke. En effet, ses services cherchent également pour ces psychologues de première ligne des lieux d'ancrage de proximité, dont les écoles font partie.

De plus, il est aussi important de mener un travail en profondeur et à long terme en améliorant la formation des équipes, la prévention et l'information des élèves. Il est essentiel de prendre des mesures proactives pour éviter les problèmes avant leur apparition et améliorer la qualité de vie dans les écoles. C'est d'autant plus nécessaire que, quand les cas de phobie scolaire sont avérés, ceux qui en souffrent ont souvent malheureusement disparu du champ scolaire. Les acteurs de l'école se retrouvent alors bien souvent démunis. Il nous faut donc essentiellement travailler sur la prévention pour éviter que de telles situations se produisent: sensibilisation des équipes, accès à des ressources pédagogiques, création de protocoles, listes d'acteurs sources, etc.

Tout cela doit effectivement être davantage travaillé. Je me tiens à leur disposition et suis prête à travailler plus en profondeur sur ce sujet. Vous devez savoir que, par ailleurs, le gouvernement a approuvé une première note d'orientation sur notre Plan de lutte contre le décrochage scolaire. Il est en effet vraiment nécessaire et urgent d'avancer sur ce plan au vu des derniers chiffres que nous venons de recevoir à ce sujet. L'intention de cette note d'orientation est bien de travailler sur une prise en charge plus systématique avec l'identification d'un intervenant à chaque stade du décrochage scolaire. Cet intervenant sera lui-même parfois amené à travailler avec des acteurs externes à l'école. Le point positif est qu'il y a au moins une personne identifiée comme étant responsable du jeune en situation de décrochage scolaire.

Nous sommes en train de travailler sur la transposition de cette note d'orientation en différents décrets. Par ailleurs, la politique structurelle de prévention du harcèlement scolaire et d'amélioration du climat scolaire, la création d'espaces régulés de parole dans les classes ou la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire, viennent concourir à cette politique de prévention en toile de fond.

Je pense aussi au nouveau système de pilotage du système éducatif qui a fait du climat scolaire et des questions de bien-être à l'école des enjeux majeurs. Nous

sommes à nouveau ici dans le champ de la prévention et je vous rejoins bien sur l'idée que nous devons aussi outiller les équipes sur le terrain lorsqu'elles sont face à des cas de phobie scolaire avérés. En effet, elles doivent aussi pouvoir travailler de concert et, si nécessaire, passer la main à des acteurs extérieurs qu'elles doivent pouvoir identifier.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre ouverture. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur parce que ma fille est elle-même atteinte de ce syndrome. Moi-même en tant que député et mon ex-compagne en tant que cheffe de cabinet d'une ministre, nous n'avons pas pu trouver de solution. Imaginez ce que cela doit être pour des personnes en dehors de tout champ ou qui n'ont pas forcément des relais! Il est très dur d'accepter de ne pas avoir de solution face à cette situation. C'est un véritable problème. Il faut penser aux gens qui sont moins proches que nous des institutions et qui ont encore plus de difficultés. Et je ne parle pas du regard social! On a tendance à vouloir forcer son enfant. Je reconnais moi-même avoir aussi un peu poussé pour que ma fille aille quand même à l'école. Je me suis ensuite rendu compte que ce n'était pas du tout la bonne attitude. C'est pourquoi l'identification de la problématique me semble le premier travail à faire.

J'ai parlé de l'ASBL L'Anatole. Il serait intéressant de rencontrer ses responsables. Ils m'ont indiqué qu'un docteur rédige une thèse sur la phobie scolaire. Il pourrait sans doute nous nourrir de ses réflexions. Par ailleurs, l'INSA (*International Network for School Attendance*), une organisation internationale qui traite de ce sujet, a organisé au début du mois de mars un colloque à Bruxelles sur ce phénomène. Pourquoi ne pas réunir ces acteurs avec des représentants de l'administration? Il ne faut en effet pas oublier l'obligation scolaire. Les parents des enfants atteints de ce syndrome risquent de recevoir un courrier ressenti comme moralisateur et les désignant comme des mauvais parents parce qu'ils n'ont pas envoyé leur enfant à l'école. Or, dans cette situation, garder son enfant à la maison constitue une mesure de protection.

Madame la Ministre, je vous propose d'en discuter en dehors de la commission, peut-être dans un groupe de travail informel. Mes collègues de la majorité seraient sans doute prêts à travailler sur le sujet. Sabine Roberty s'était déjà inquiétée de la situation au début de la législature. D'autres collègues étaient également intervenus. Je ne sais quel outil utiliser, peut-être une résolution. Il faut se préoccuper du phénomène et voir quoi mettre en place pour trouver une solution.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La commission a évidemment la main, mais nous pouvons imaginer toute une série d'actions. La présidente semble penser à un colloque. Cela peut aussi être un groupe de travail. En tout cas, je suis à votre disposition, comme les membres de mon cabinet, notamment

pour faire les liens avec ce plan de lutte contre le décrochage. Il serait aussi intéressant de travailler avec les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. C'est une très bonne idée.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Je vous remercie très sincèrement de votre réponse qui me satisfait et me soulage un peu. Il est angoissant de vivre une telle situation, sans pouvoir répondre à l'angoisse de son enfant, sans pouvoir rien faire.

Mme la présidente. – Merci, Monsieur Disabato. Nous devons faire un suivi de cette discussion pour voir ce que nous pouvons organiser pour nourrir notre réflexion.

2.32 Question de M. Jean-Philippe Florent, intitulée «Dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et ses impacts sur l'enseignement en Communauté française»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Ce week-end, j'ai lu le résumé à l'intention des décideurs du rapport du groupe de travail du GIEC. La lecture de ce document d'une trentaine de pages n'est pas réjouissante, mais je vous la recommande malgré tout, chers collègues.

Un élève qui, aujourd'hui, entre à l'école maternelle en Communauté française aura – je le lui souhaite – 80 ans en 2100. Cet élève débute en maternelle sous une température mondiale de + 1,2 degré. Dans neuf ans, quand cet élève entrera dans l'enseignement secondaire, la température sera de + 1,5 degré. C'est désormais une certitude. Si les trajectoires actuelles ne sont pas modifiées à la suite de mesures rapides et significatives, ce même élève, en quittant l'enseignement secondaire aux alentours de l'année 2040, vivra sur une terre dont la température sera à + 2 degrés. En d'autres mots, cet enfant qui entame aujourd'hui son parcours scolaire sera bousculé pendant toute sa scolarité par des événements climatiques extrêmes, lointains ou proches, mais il passera surtout le reste de sa vie sur une terre encore plus instable. Notre enseignement doit donc préparer les enfants à ces changements.

Sans minimiser aucun des efforts que la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà entrepris, je pense très franchement que notre enseignement n'est pas prêt à absorber ce choc. J'ignore même s'il est possible de s'y préparer complètement. Cependant, nous devons faire l'impossible pour y parvenir. Notre responsabilité politique est d'offrir aux enfants un avenir enviable, des solutions à mettre en œuvre et des raisons d'espérer.

Combien d'écoles ont-elles instauré une ou plusieurs solutions d'atténuation au changement climatique: box vélos, rues cyclables, panneaux solaires sur les toits, offre végétarienne dans la cantine, voyages scolaires durables, meilleure performance énergétique des bâtiments ou fin programmée de toute énergie fossile?

Combien d'écoles ont-elles instauré des solutions d'adaptation au changement climatique: végétalisation des cours de récréation, isolation des toits, mesures visant à accroître l'effet d'albédo, installation de fontaines à eau? Combien d'écoles ont-elles adapté leur projet pédagogique à la donne climatique par la sensibilisation, le travail sur des solutions, des cours de résilience et de solidarité? Je vous rassure, Madame la Ministre: en réalité ces questions se veulent surtout rhétoriques.

Il manque peut-être des données en la matière. Toutefois, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles accompagne, suit et assure le rapportage de ces efforts d'atténuation et d'adaptation, y compris dans le milieu scolaire? Avez-vous, par exemple, une vision précise des initiatives déployées sur le terrain? En effet, certaines écoles sont actives.

La Fédération met-elle à la disposition des écoles des accompagnateurs des initiatives climatiques en milieu scolaire, qui joueraient le rôle de conseillers POLLEC (Politique locale énergie climat) pour les écoles, afin de conseiller ces dernières, de répondre à des appels à projets et de soulager les directions de cette tâche administrative compliquée?

Les enseignants sont-ils préparés? Quelles formations pour gérer l'éco-anxiété – la leur et celles des élèves – sont-elles prévues à l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) et dans les organismes de formation des réseaux?

Au niveau systémique, n'y a-t-il pas lieu d'envoyer un signal clair à l'ensemble de nos écoles et de déclarer l'urgence climatique comme priorité de notre enseignement? Il s'agira du principal défi de la génération que nous formons aujourd'hui. De quelles missions pouvons-nous soulager les directions et le personnel enseignant pour permettre à ceux-ci de disposer du temps nécessaire pour cet enjeu crucial? Le comité de suivi du Pacte pour un enseignement d'excellence s'est-il déjà emparé de ce défi? Si oui, comment?

Le Pacte pour un enseignement d'excellence est effectivement un mouvement systémique. Cependant, selon moi, cet enjeu a probablement été mis au second plan. À la lecture du rapport du GIEC, il figurera au premier plan de la vie des élèves qui entrent actuellement dans notre enseignement. Il y a dès lors lieu de réfléchir à l'avenir du Pacte.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, je vous remercie de rappeler cet enjeu fondamental concernant les futures générations. Je voudrais rappeler que notre Fédération s'est dotée d'un Plan transversal de transition climatique. Les mesures propres à chaque département ont été discutées au sein du gouvernement. Les ministres ont eu l'occasion de faire part de leurs commentaires et de leurs propositions sur toutes les mesures à envisager.

En ce qui concerne les mesures d'atténuation et d'adaptation que vous citez, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ne dispose pas de statistiques qui permettraient d'en apprécier l'évolution. Cela fait partie des choses auxquelles nous devons en effet réfléchir pour mesurer notre progression. Toutefois, ces actions relèvent pour la plupart de la liberté et de la responsabilité des pouvoirs organisateurs ou, encore, font suite à des initiatives locales réunissant d'autres opérateurs que l'école. Je songe, par exemple, à la politique de la mobilité, au recyclage, aux projets de mobilité douce en général. Énormément de choses se font et sont mises à disposition par les Régions. Toutefois, au niveau de l'enseignement, c'est difficile d'en avoir le relevé.

À l'exception des bâtiments scolaires, pour lesquels l'orientation suivie va dans le sens de la transition écologique à tous niveaux, plusieurs initiatives ont été proposées aux écoles. À titre d'illustration, je citerai les divers appels à projets: l'alimentation saine et durable, la démocratie scolaire et les activités citoyennes permettant aux écoles de se mobiliser sur le développement durable. Très souvent, les écoles prennent la balle au bond. Cela fait vraiment partie des projets des établissements. Je le mesure réellement quand je fais des visites de terrain.

En termes d'accompagnement, si la fonction d'accompagnateur d'initiative en milieu scolaire n'existe pas, notre Fédération soutient néanmoins les équipes éducatives au travers d'un onglet spécifiquement dédié du site www.enseignement.be. Cet onglet regroupe toute une série d'informations sur cette thématique: fiches d'activités, coordonnées des administrations régionales chargées de l'environnement, liste des associations et opérateurs externes, etc. De son côté, la plateforme e-classe propose plus d'une centaine d'outils pédagogiques abordant le développement durable dans toutes ses dimensions. En ce qui concerne la formation continuée, un des projets portés par l'accord de coopération du 10 novembre 2011 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable vise à étudier la possibilité de mettre à jour les formations des enseignants sur le thème de l'éducation relative à l'environnement et au développement durable (ErEDD) avec l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) et les réseaux.

Par ailleurs, j'ai déjà évoqué ici la place qu'occupe cette thématique dans les référentiels du nouveau tronc commun. Je rappelle aussi que j'ai demandé à mon administration de rédiger un document thématique transversal au départ des référentiels du nouveau tronc commun relatif à l'ErEDD et destiné aux enseignants et associations chargés de l'organisation de ces activités dans les écoles. Ce relevé devra inclure un préambule contextualisé permettant à chaque enseignant et enseignante de mesurer la nécessité d'intégrer l'ErEDD dans leurs activités pédagogiques.

La dynamique est clairement engagée et le signal est donné. S'il y a lieu d'être encore plus explicite, cela se fera en renforçant l'articulation des actions menées dans les différentes entités. C'est précisément ce que nous construisons dans le cadre de l'accord de coopération portant sur l'ErEDD.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Vous vous doutez bien que j'ai posé la même question en des termes approchant à vos collègues, dont, bien sûr, le ministre-président.

Concernant le Plan transversal de transition écologique, j'attire votre attention sur le fait que le comité de suivi s'est réuni deux fois l'année dernière. Il se réunira quatre fois durant cette année. Je l'ai dit clairement. C'est absolument insuffisant! Aucun pouvoir public, en réalité, n'a sans doute pris la mesure du choc. C'est facile à dire. Je m'en rends bien compte. Néanmoins, il faut certainement changer de braquet!

J'incite à poursuivre les efforts réalisés concernant les bâtiments scolaires. Hier, j'ai effectivement interrogé M. Daerden et, clairement, cela va dans le bon sens. C'est évident. Surtout, cela permet d'intégrer le monde scolaire dans une partie de la solution, ce qui est vraiment un message clé très fort.

Il me semble à présent – c'était l'objet de la question que je vous ai posée – que c'est aussi l'ensemble du projet pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui devra, sans doute, s'adapter à cette nouvelle donne, à savoir l'intégration du climat dans nos politiques. Vous l'avez dit et je le reconnais bien entendu. Sans doute, il convient de renforcer, de structurer et de modéliser les efforts accomplis pour assurer la transition climatique, et ce, encore une fois, dans une vision constructive pour proposer des solutions, pour donner de l'espoir et ne pas tomber dans l'éco-anxiété, qui, de toute façon, s'installe. Cette anxiété s'installera d'autant plus qu'on élude le sujet, d'autant plus qu'on ne trouve pas de bonnes solutions, qu'on ne prend pas à bras-le-corps les problèmes générés par l'utilisation des énergies fossiles, dont il faut absolument se rendre complètement indépendants. Le défi est énorme. Vous en êtes consciente.

3 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, de M. André Antoine, intitulées «Mesures adoptées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre la désaffection du secteur de la construction» et «Offre des cours de musique dans l'enseignement fondamental», de M. Mourad Sahli, intitulée «Désintérêt des élèves pour les filières de la construction», de Mme Mathilde Vandorpe, intitulées «Choix de la seconde langue en Wallonie (suivi)», «Passation des épreuves et délivrance du certificat d'études de base (CEB) dans les communes à facilités», «Accrochage scolaire: quelles collaborations avec les Régions et l'Europe?» et «Répartition et utilisation des enveloppes du Plan pour la reprise et la résilience (PRR) pour l'éducation», de Mme Marie-

Martine Schyns, intitulées «Succès des séjours du programme EXPérience éducative d’immersion scolaire (EXPEDIS)» et «Réforme de l’enseignement en alternance (suivi)», et de M. Lazlo Schonbrodt, intitulée «Manque de lieux d’accueil pour les mouvements de jeunesse à la suite de la réforme des temps scolaires», sont retirées.

La question orale de M. David Weytsman à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Cas de transphobie envers les professeurs», est reportée.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 17h50.*